



ROYAUME DE BELGIQUE

**Premier rapportage au Parlement
concernant le**
*‘Deuxième Plan d’Action National ‘Femmes, Paix, Sécurité’ (2013-2016),
sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies’*

2013-2014

1. Introduction

L'un des aspects novateurs du 'Deuxième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2013-2016), sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies' concerne le rapportage annuel introduit par la ligne d'action 33. Il s'agit tant d'un instrument permettant aux départements concernés de contrôler leurs propres progrès que d'un moyen d'informer la population (représentée en premier lieu par le Parlement et la société civile) au sujet des actions prévues et réalisées. Ce rapportage au Parlement répond également au point 2 de la résolution 5-665/5 de la Commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat, qui exige que le Parlement soit tenu informé des progrès réalisés.

Le rapportage suit la structure du second PAN. Il est subdivisé selon les 6 mêmes objectifs et reprend les 37 lignes d'action. Pour chaque ligne d'action, nous indiquons, pour les instruments de suivi mentionnés, les actions qui ont été réalisées, et ce par département concerné. Pour certaines actions communes, les informations relatives à différents départements ont été regroupées afin d'éviter au maximum les répétitions inutiles.

Les instruments de suivi repris dans le PAN et dans le présent rapportage tiennent également compte des indicateurs de l'UE et de l'ONU relatifs à la résolution 1325 qui concernent les actions des États-Membres.

L'annexe 3 du second PAN contenait un 'État des lieux fin 2012' qui suivait une structure similaire à celle du PAN et du rapportage, ce qui permet de suivre l'évolution de la situation pour certaines lignes d'action.

Puisque le second PAN a été finalisé et présenté au Conseil des Ministres en juillet 2013, il avait été décidé de ne pas faire de rapportage spécifique pour le second semestre 2013. Ce premier rapportage contient par conséquent des informations relatives à la période allant de juillet 2013 à décembre 2014.

L'annexe 1 présente la liste des abréviations.

2. Matrice de rapportage par objectif

OBJECTIF 1. Cadre normatif international			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
1.a	Appliquer en Belgique les conventions internationales qui assurent les droits des femmes.	<p>Rapportage périodique sous CEDAW.</p> <p>La Belgique a remis le questionnaire complémentaire relatif à son 7^e rapport de suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au Comité CEDAW le 28 mai 2014. La réponse au questionnaire a été compilée par l'IEFH sur base de ses propres contributions et des contributions de tous les départements concernés. Elle a présenté son rapport le 28 octobre 2014 devant le Comité. La délégation comptait 16 personnes, dont des représentant-e-s des départements concernés. Les observations finales du Comité CEDAW à la Belgique, qui contenaient aussi des recommandations, ont été publiées officiellement le 7 novembre.</p>	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité
		<p>Réponses aux questionnaires pertinents de l'ONU.</p> <p>En 2013, la Belgique a répondu aux listes de questions relatives à la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes, sur l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales et sur la participation des femmes au développement.</p> <p>Dans le cadre du suivi à mi-parcours de septembre 2013 des recommandations acceptées lors de l'UPR de la Belgique au CDH (2011), plusieurs points relatifs à la lutte contre les violences à l'égard des femmes ont fait l'objet d'un suivi.</p> <p>Dans le cadre de la présentation du 4^e rapport belge relatif au Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et aux réponses à la liste des questions complémentaires du Comité pour les droits économiques, sociaux et culturels en novembre 2013, la Belgique a rappelé une série de mesures en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes.</p> <p>Dans le cadre de Beijing +20, les États ont été appelés à entreprendre des examens au niveau national sur les progrès accomplis et défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que sur les conclusions et recommandations de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cet examen a pris la forme d'une réponse à un questionnaire proposé par ONU Femmes. La réponse au questionnaire a été compilée par l'IEFH sur base de ses propres contributions et des contributions de tous les départements concernés et a été remis officiellement par la Belgique le 16 mai 2014. Les femmes et les conflits armés faisaient partie des thèmes examinés.</p>	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité

1.b	Continuer à intervenir activement dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU, de la CSW et du Conseil des droits de l'homme pour mettre en avant les droits des femmes, en particulier dans les pays en (post-)conflit.	<p>Actions CSW.</p> <p>Le thème prioritaire de la 58^e session de la CSW traitait des résultats des Objectifs du millénaire pour les femmes et les filles. En 2014, les cellules stratégiques de la Ministre de l'Égalité des Chances et du Ministre des Affaires étrangères, ainsi que l'IEFH et le SPF Affaires Étrangères ont activement participé à la préparation de la position belge pour cette session, notamment par l'élaboration d'un vision paper et d'une proposition de position paper. La Belgique a plaidé pour un 'stand alone goal' autour du genre et pour un <i>gender mainstreaming</i> à travers les objectifs Post-2015, tant à l'UE que lors de la CSW58. Lors de la session même, en mars 2014, un membre de l'IEFH était présent à New York afin d'assister la représentation permanente belge en lui apportant une expertise en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes.</p> <p>En outre, la Belgique a fait une déclaration lors des débats ouverts 'Femmes, Paix et Sécurité' au CSNU et lors des débats pertinents au CDH.</p>	Affaires Étrangères Égalité
		<p>Actions Conseil des droits de l'homme</p> <p>La Belgique a formulé des questions et des recommandations à propos des droits des femmes lors de l'examen périodique universel de l'Afghanistan, de l'Albanie, de la Bolivie, de Brunei, du Burkina Faso, du Chili, du Congo, du Costa Rica, de la République Dominicaine, de la RDC, de l'Éthiopie, de l'Érythrée, des Fiji, de l'ARYM, de la Côte d'Ivoire, du Yémen, de la Jordanie, du Kazakhstan, de Madagascar, de Malte, du Nicaragua, de la Corée du Nord, du Qatar, de l'Arabie Saoudite, de la Slovaquie, du Vanuatu et du Vietnam.</p> <p>En outre, la Belgique a systématiquement soulevé les droits des femmes dans ses interventions pendant diverses sessions du CDH, entre autres pendant les débats interactifs avec le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et avec le Groupe de travail sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, pendant les discussions de panel sur les mutilations génitales féminines et sur la prévention des mariages précoces et lors de la discussion de panel annuelle sur les droits des femmes.</p>	Affaires Étrangères
		<p>Dans le cadre de la 26^e Session du CDH de juin 2014, la Belgique est intervenue lors de deux panels et un débat interactif, notamment dans celui consacré à l'identification des bonnes pratiques en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines et rappelant son engagement dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes. À la demande du SPF Affaires Étrangères, l'IEFH a contribué à la préparation de ces interventions.</p>	Égalité

1.c	Appeler systématiquement tous les pays à souscrire et respecter les conventions qui assurent les droits des femmes et à suspendre leurs réserves.	Interventions faites.	
		La Belgique soulevé cette question pendant l'examen périodique universel de l'Afghanistan, de l'Albanie, de Brunei, du Yemen, de la Jordanie, de Malte, de la Corée du Nord et du Vietnam. Ceci est aussi une pratique habituelle lors des débats au CDH et au CSNU.	Affaires Étrangères
		La coopération belge au développement soutient le dialogue politique des Affaires étrangères. La contribution au financement d'ONU Femmes et d'UNFPA devrait également être considéré à la lumière de ces efforts. Ces agences ont, tant sur le plan mondial que localement, un mandat explicite et une grande expertise sur le plan du cadre normatif et du plaidoyer pour les droits de l'homme et, plus particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes. Sur le plan local, la coopération belge au développement s'inscrit également dans l'action conjointe des bailleurs de fonds. C'est entre autre ainsi que les collaborateurs de la coopération belge au développement furent activement impliqués dans le dialogue sur l'égalité des chances, les droits de l'homme et le droit pénal au Mozambique et en Équateur.	Développement
		Appels dans le cadre de politiques et conventions conclues. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Affaires Étrangères Développement
2.a	Intégrer le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs aux programmes d'aide humanitaire et programmes pour la reconstruction.	Intégration de cette composante à la politique et aux procédures. Soutien aux normes Inter-agency Standing Committee et aux normes de Sphere (humanitarian). Soutien au mandat d'ONU Femmes dans ce domaine (cfr. ONU Femmes humanitarian strategy).	Développement
2.b	Appeler tous les pays à garantir le respect des droits sexuels et reproductifs des femmes et défendre ces droits au niveau international.	Interventions faites et expertise donnée.	
		Lors de la CSW58 et de la ICPD et dans l'enceinte de l'UE, la Belgique a appelé à garantir le respect des SRHR et a défendu un point de vue le plus progressiste possible en matière de SRHR. En outre, dans les enceintes internationales (comme l'ICPD, la CSW, le CDH, les négociations autour du Post-2015), la Belgique veille à ce qu'au minimum le langage agréé dans ce domaine soit respecté. En outre, la Belgique a posé la question lors de l'examen périodique universel de l'Afghanistan, l'Albanie, du Chili, du Costa Rica, de la RDC, de l'Erytrée, de la Côte d'Ivoire, du Yemen, de la Jordanie, de Malte, du Nicaragua, de l'Arabie Saoudite, de la Slovaquie et du Vietnam. La coopération belge au développement soutient, via le dialogue politique, le travail normatif de l'ONU tant au niveau international que dans les pays partenaires. En outre, le financement des agences ONU Femmes et UNFPA doit également être considéré du plaidoyer pour les droits de l'homme. Ces agences ont, tant sur le plan mondial que localement, un mandat explicite et une grande	Affaires Étrangères Développement

		<p>expertise sur le plan du cadre normatif et du plaidoyer pour les droits de l'homme et, plus particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes.</p> <p>En ce qui concerne le rôle de la coopération belge au développement sur le plan local : le plaidoyer se fait en particulier dans le cadre des programmes de coopération où un état des lieux sur la situation des droits de l'homme et en particulier sur la situation des femmes est réalisé.</p> <p>Par ailleurs, le dialogue politique se passe également de manière coordonnée dans le cadre du Joint Programming de l'Union européenne et dans le cadre du 'EU Gender Action Plan'.</p>	
2.c	Plaider pour la mention des droits sexuels et reproductifs dans les documents internationaux pertinents.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a préconisé une position la plus progressiste possible sur les SRHR dans les conclusions du Conseil de l'UE, dans le rapport du Open Working Group on Sustainable Development Goals, dans les conclusions agréés de la CSW58 et dans la résolution de l'ICPD47.</p> <p>L'importance des droits sexuels et reproductifs a été rappelée par l'IEFH dans sa position pour la 58^e session de la CSW, dans son questionnaire Beijing +20 et dans les réponses aux questions complémentaires fournies dans le cadre du rapportage CEDAW.</p> <p>L'IEFH a également souligné, dans son Mémoire au futur gouvernement de juin 2014 et dans ses Priorités adressées en juillet 2014 aux formateurs, l'importance pour le futur gouvernement de poursuivre ses engagements internationaux dans le domaine de l'égalité des femmes et des hommes. La promotion des droits sexuels et reproductifs dans divers fora était explicitement mentionnée.</p>	<p>Affaires Étrangères Développement</p> <p>Égalité</p>
3.a	Soutenir financièrement le fonds de la Cour Pénale Internationale en faveur des victimes.	<p>Soutien financier.</p> <p>Pas de contribution en 2013 pour des raisons notamment de blocage de l'article budgétaire. La contribution 2014 de 25.000 EUR est en cours de paiement.</p>	Justice
3.b	Soutenir des initiatives qui facilitent l'accès à la justice des femmes et des filles afin de garantir la protection de leurs droits (terres/successions/discrimination etc.).	<p>Initiatives soutenues.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>La gouvernance est une préoccupation transversale dans le contexte d'une approche basée sur les droits de l'homme.</p> <p>La coopération belge au développement souhaite contribuer à davantage de participation de la société civile, d'état de droit et de droits effectifs pour les femmes. La justice n'est cependant pas un secteur de financement de la coopération belge au développement et c'est pourquoi l'expertise dans ce domaine est limitée.</p> <p>Une action de coopération avec l'UE, les bailleurs de fonds de l'UE et les organisations multilatérales serait plus appropriée ici. Voir au point 4.a, interventions caractérisées par leur fragilité.</p> <p>Dès lors, la Belgique soutient (pour 2 million d'EUR) le 'EU Justice Reform Support Programme' ('Programme de Renforcement de la Justice') dans l'est</p>	<p>Affaires Étrangères Développement</p>

		<p>de la RDC qui est développé par l'UE. Ce programme contient un objectif spécifique pour les femmes: « les droits des femmes sont mieux protégés et le traitement juridique des violences sexuelles est plus efficace ». Le programme est cofinancé par EUD, la Suède et la Belgique.</p> <p>En dehors des pays caractérisés par leur fragilité, la Belgique soutient via la coopération bilatérale au Pérou, par exemple, la lutte contre la violence domestique et sexuelle et contre l'impunité (Ayacucho) à travers les projets d'ONG locales (aide à la stratégie de la société civile pour la mise en œuvre du plan national péruvien 2009-2015 de lutte contre la violence à l'égard des femmes; projet qui a pour objectif la création d'un système de justice qui répond aux besoins des femmes victimes de violence). Au Maroc, le soutien au organisations de la société civile locale est donné en priorité via les organisations qui défendent les droits de femmes. Entre les activités financées, deux programmes d'ONG se concentrent sur les victimes de violences.</p> <p>L'ONG belge 'Oxfam Solidarité', dont le programme de trois ans est cofinancé par la coopération belge au développement, soutient dans 4 pays l'action de ses partenaires locaux dans le domaine du renforcement des services publics (police, tribunaux, services d'accueil) sur la protection des femmes et des filles qui sont victimes de violences et sur la lutte contre l'impunité: le Mozambique, le Guatemala, le Nicaragua et El Salvador. En outre, cette ONG mène des actions de sensibilisation et de plaidoyer sur ce thème en Belgique.</p> <p>Au Mozambique, les bailleurs de fonds de l'UE contribuent à la réforme du droit pénal, conformément à l'engagement du Mozambique vis-à-vis des traités en matière des droits de l'homme.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p>	
			Justice Intérieur
3.c	Appeler tous les pays à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a soulevé cette question lors de l'examen périodique universel de l'Albanie, de Brunei, du Cambodge, de la RDC, de l'ARYM, de la Côte d'Ivoire, de la Malaisie et de la Corée du Nord.</p>	Affaires Étrangères
3.d	Appeler tous les pays à appliquer la définition la plus large de violence sexuelle, comme déterminée par la Cour Pénale Internationale.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a plaidé pour cela lors des débats ouverts 'Femmes, Paix et Sécurité' au CSNU le 18 octobre 2013 et lors du dialogue de haut niveau sur la violence sexuelle en RDC le 25 mars 2014 au CDH.</p>	Affaires Étrangères
4.a	Accorder la priorité et du soutien financier à l'égalité hommes-femmes et l'empowerment des femmes, en particulier dans les pays en situation de fragilité.	<p>Aspect dans chaque nouveau Programme Indicatif de Coopération et dans tous les projets et programmes des secteurs prioritaires des pays en situation de fragilité.</p> <p>Soutien financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au 'EU Support to Justice Reform Program in DRC'; - à l'hôpital de Panzi – Mukwege (RDC); - à la planification budgétaire intermédiaire des programme de 	Développement

		développement avec la RDC : budget prévu dans le cadre de la résolution 1325; - au programme Enfance du Tiers Monde (RDC); - au 'ONU Femmes country programme Afghanistan'; - CTB : sexual and gender based violence (Rwanda).	
4.b.	Approche de toutes les interventions sur le terrain dans un cadre stratégique et cohérent de nature à renforcer la position et l'empowerment des femmes.	Cadre élaboré et appliqué Note stratégique sur le genre de 2002 et préparation de la prochaine note stratégique. Stratégie de la CTB pour le genre dans les interventions de coopération bilatérales.	Développement
4.c	Offrir expertise et participer à l'échange de bonnes pratiques.	Soutien fourni. Soutien au PAN 1325 au Burundi. Suivi de la résolution 1325 du CSNU au Mali principalement via ONU Femmes. Contribution au 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC'. L'IEFH échange expertise et bonnes pratiques au niveau tant bilatéral que multilatéral en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité des femmes et des hommes. Par exemple, entre juillet 2013 et décembre 2014, il a notamment participé à la préparation du Quatrième Forum mondial des Droits de l'Homme, à la 14 ^e conférence Annual Family Justice, à un séminaire consacré au droit de l'UE sur l'égalité entre les sexes ainsi qu'à différents échanges de bonnes pratiques organisés par la Commission européenne (gender impact assessment, reconciliation of work and private life, female entrepreneurship). L'IEFH reçoit également des délégations venues, entre autres, d'Inde, d'Ukraine, du Maroc et d'Amérique centrale.	Développement Égalité
4.d	Soutenir ONU Femmes et son rôle de promotion par rapport à l'égalité des femmes et des hommes et l'empowerment des femmes.	Interventions faites. Rien payé en 2013. 200.000 EUR en 2014. En 2014, la contribution belge à ONU Femmes a augmenté de 2,15 million d'EUR à 4 million d'EUR, comme prévu par arrêté royal, et cela, dans l'engagement pluriannuel envers ONU Femmes (contribution totale de 10.150.000 EUR pour 2013-2015). La Belgique soutient le mandat d'ONU Femmes dans les processus Post-2015, dans les initiatives Beijing+20, pour la CSW ainsi que par le financement de programmes via la coopération déléguée et par le financement du programme des jeunes volontaires de l'ONU. Sur le fond, la Belgique participe dans les pays partenaires au travail de coordination entrepris par ONU Femmes et en soutient l'organisation via un dialogue politique. Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité. Projet 'Women empowerment en Egypte', pour 600.000 EUR (démarré en	Affaires Étrangères Développement Affaires Étrangères

		2012).	
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Développement
		Expertise donnée	
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Affaires Étrangères
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Développement
4.e	Soutien au Plan d'action pour la promotion de l'égalité hommes-femmes du Représentant Spécial de l'OSCE pour les questions d'égalité des sexes.	Interventions faites. De concert avec ses partenaires de l'UE, la Belgique a, pendant la période concernée, utilisé plusieurs occasions pour exprimer son soutien au 'Action Plan for the Promotion of Gender Equality' de l'OSCE. C'est ainsi que le représentant permanent belge auprès de l'OSCE a entre autres rencontré l'ambassadeur Miroslava Beham (Servië), 'OSCE Senior Adviser on Gender Issues', rencontre lors de laquelle ils ont discuté de comment notre pays pourrait continuer à fournir un soutien actif à certaines initiatives liées au genre. Des explications sur la loi belge sur la lutte contre le sexisme dans l'espace public ont été données à Mme Dunja Mijatovic, la représentante spéciale de l'OSCE pour la liberté des media.	Affaires Étrangères
4.f	Agir dans le cadre de plaidoyers politiques et de déclarations internationales.	Interventions faites. A côté des déclarations faites pendant de débats ouverts au CSNU et au CDH (voir entre autres les points 1.b, 1.c et 3.d), il faut mentionner le discours du Ministre des affaires étrangères durant le Segment de Haut Niveau pendant la session de mars du CDH ainsi que le discours du Premier ministre lors de la semaine ministérielle de l'Assemblée générale.	Affaires Étrangères
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Développement
		Programmes Indicatifs de Coopération.	
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Développement

OBJECTIF 2. Intégration de la dimension genre par la Belgique dans le cadre de la résolution 1325

N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
5.a	Informier le personnel sur le <i>gender mainstreaming</i> .	<p>Moyens d'information utilisés.</p> <p>Grâce à la communication interne régulière que permet le newsletter, l'ensemble du personnel a été informé sur l'existence et les objectifs de la cellule <i>gender mainstreaming</i>, <i>gender budgeting</i>, le plan d'action <i>gender mainstreaming</i> et la possibilité de suivre des formations.</p> <p>Au sein du SPF Affaires étrangères, une taskforce interne pour le <i>gender mainstreaming</i> a été mise sur pied début 2013. Des représentants de toutes les directions ainsi que les deux cellules stratégiques y siègent. Ils forment les points de contact pour le <i>gender mainstreaming</i> au sein des différentes directions et soutiennent leurs collègues dans ce domaine.</p> <p>Le personnel de la Défense est informé par les canaux d'information habituels comme l'Intranet, l'e-News, le journal du personnel 'Dbriefing', le rapport annuel HR et le site web 'Diversité'.</p> <p>Une sensibilisation à la thématique du genre a été organisée au sein du Collège des directeurs (le 21 juin 2013).</p> <p>La Task Force Genre coordonnée par le Service Diversité de la police fédérale a établi une 'Charte de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'égalité des chances et de la diversité'. Deux chartes ont été développées : une charte destinée au management et une charte destinée au personnel. Les deux chartes ont été officiellement présentées et signées par les Directeurs Généraux de la Police fédérale fin 2013. Seule une minorité de chefs de corps de la Police locale était disposée à signer cette charte.</p>	<p>Affaires Étrangères Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur-POLFED</p>
5.b	Développer, implémenter et mettre à jour une stratégie ou plan d'action concernant l'intégration de la dimension de genre.	<p>Stratégie adoptée et mise en œuvre.</p> <p>Contribution au 'Plan <i>gender mainstreaming</i>' du SPF Affaires étrangères.</p>	<p>Développement</p>

		<p>Une attention particulière est accordée à la dimension de genre dans le document de politique CHOD Guidance Défense de février 2014.</p> <p>Le département d'état-major et les directions générales suivants ont déjà un plan d'action pour l'intégration de la dimension de genre en cours d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACOS Ops&Trg ; - Dans le cadre du <i>gender budgeting</i> : <ul style="list-style-type: none"> o DG BudFin ; o DG MR ; - DG HR : <ul style="list-style-type: none"> o est responsable du suivi de la loi du 12 janvier 2007 et de l'arrêté royal du 26 janvier 2010¹ ; o réalise, à l'heure actuelle, une étude sur le genre et en fonction des résultats, un plan d'action pour toute la Défense sera élaboré. 	Défense
5.c	Soutenir les départements dans la mise en œuvre de la loi <i>gender mainstreaming</i> .	<p>Soutien fourni.</p> <p>En 2013, l'IEFH a soutenu les administrations concernées e.a. dans la mise en œuvre du plan fédéral <i>gender mainstreaming</i> et dans l'élaboration du rapport de fin de législature transmis au Parlement par la Ministre de l'Égalité des Chances en janvier 2014.</p> <p>En 2014, l'IEFH a notamment pris part aux sessions d'information relatives à l'analyse d'impact de la réglementation, où il a exposé de façon concrète le contenu du volet 'Égalité des femmes et des hommes'. L'IEFH a également financé l'entièreté d'une série de formations en matière de <i>gender mainstreaming</i> pour le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, le SPF Intérieur, le SPF Justice et le ministère de la Défense.</p> <p>Concrètement, l'IEFH a apporté son soutien aux activités relatives à l'intégration de la dimension de genre dans les formations de la police fédérale, il a aidé le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement dans l'élaboration d'un plan d'action <i>gender mainstreaming</i> ainsi que dans l'application du <i>gender budgeting</i> et il a apporté une assistance dans le processus visant à rendre plus sensibles au genre les statistiques du SPF Justice. Dans le cadre de l'évaluation de la politique de genre de la DG Coopération au Développement, un membre de l'IEFH a pris part au comité d'accompagnement, et des suggestions détaillées ont été faites quant à la mise en œuvre du <i>gender mainstreaming</i>.</p>	Égalité

¹ La 'Loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales' et l'Arrêté royal fixant la composition, les missions et les règles de fonctionnement d'un groupe interdépartemental de coordination ainsi que le niveau de qualifications minimales de ses membres en exécution de l'article 8 de la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales'.

5.d	Faire au niveau local dans les pays partenaires une coordination concernant le genre.	<p>Rapport sur le Plan d'Action genre de l'UE.</p> <p>Le 'EU Gender Action Plan' 2010-2015, adopté en 2010 par le Conseil des ministres de l'UE, vise à renforcer la coordination en matière de genre dans les pays partenaires et au niveau international. Ce plan contient des objectifs, des actions et des indicateurs étalés dans le temps pour la Commission européenne, l'EEAS et les Etats membres. Il ressort du dernier rapportage des représentations belges dans les pays partenaires que la coordination UE semble déjà fournir des synergies favorables dans un certain nombre de pays, entre autre en ce qui concerne l'organisation d'un dialogue politique sur la question du genre. Le cadre conceptuel de la Commission européenne est de plus en plus accepté grâce au 'EU Toolkit for Gender Mainstreaming'.</p> <p>Le plan d'action pour l'égalité hommes-femmes de l'UE ne crée pas d'isolement des bailleurs de fonds de l'UE. Au contraire, là où il n'y a pas de coordination de l'UE, l'UE souhaite seulement soutenir cela.</p> <p>Au sein du EU Gender Experts Group, un groupe de travail se consacre à l'élaboration d'un deuxième Gender Action Plan pour les cinq prochaines années.</p> <p>Au Mozambique, par exemple : « <i>particular attention has been given to legislative reforms impacting on human rights and gender issues in the context of the revision of the Mozambican penal code, as well as the adoption and implementation of legislation according to Mozambique's international commitments in the field of human rights.</i> »</p>	Développement
5.e	Intégrer des aspects de genre dans les rapports des postes extérieurs sur la situation locale.	<p>Actions entreprises</p> <p>Les postes ont été appelés à faire des rapports dans le cadre du gender mainstreaming et du PAN 1325.</p>	Affaires Étrangères
5.f	Stimuler l'attention pour la dimension genre dans la détermination de la position belge dans les dossiers multilatéraux et bilatéraux.	<p>Positions dans lesquelles la dimension genre est reprise.</p> <p>Tant la direction générale affaires multilatérales que la direction générale affaires bilatérales ont nommé un membre effectif et suppléant dans la taskforce gender mainstreaming interne. Ces membres ont déjà souligné à maintes reprises l'importance de prêter attention à la dimension de genre dans la détermination de la position belge. Ils constituent le point de contact au sein de leur direction.</p> <p>Contribution à la position UE dans le cadre Post 2015.</p>	Affaires Étrangères Développement
6.a	Intégrer la dimension de genre de manière substantielle dans les formations de base.	<p>Formations de base intégrant la dimension de genre.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>Un module genre était prévu dans la formation de la dernière promotion d'attachés de coopération au développement.</p> <p>La formation de base intègre la dimension de genre. Le théâtre de la diversité a été introduit depuis 2006 dans la formation militaire de base des volontaires, des sous-officiers et des officiers. La dimension de genre est traitée de manière substantielle au cours de ces représentations et mises en situation. Contrôle</p>	Affaires Étrangères Développement Défense

		Par ailleurs, le Service Diversité a lancé, lors de la réunion des directeurs, un appel visant à être attentif à la dimension de genre dans le cadre des formations continuées. Le Service Diversité a également proposé de soutenir les écoles à ce sujet.	
6.c	Intégrer la dimension de genre dans les formations pour le personnel partant en mission de paix et mission civile de gestion de crise.	Formations intégrant la dimension de genre.	Affaires Étrangères
		Il y a un module de formation ‘gender mainstreaming’ prévue dans la ‘Basic Generic Training on Civilian Crisis Management’. De l’attention est accordée à la dimension de genre tout au long de la formation.	Défense
		Le thème du genre est abordé pendant la formation et l’entraînement : <ul style="list-style-type: none"> - Prévu dans le cadre des aptitudes principales individuelles (Individual Common Core Skills) du personnel militaire de la Défense ; - Intégré dans le ‘Cultural Awareness Training’ (organisé par l’Information Operations Group (Info Ops Gp)) pour tous les participants à des opérations ; - Inséré dans les exercices de certification pour les détachements opérationnels par l’intégration du thème dans les incidents tant pour les soldats que pour le personnel spécialisé genre (‘Gender Field Advisors/Gender Focal Points’). <p>En outre, il existe une formation spécifique pour les ‘Gender Focal Points’, les experts en matière de genre qui, aux échelons les plus bas, donnent des informations aux commandants et aux soldats quant à la thématique du genre. En 2013, six cours ont été spécifiquement organisés pour chaque zone d’opérations où la Défense était engagée (pour un total de 21 personnes).</p> <p>La dimension de genre a été reprise dans le programme de la ‘Basic Generic Training on Civilian Crisis Management’ destinée aux futurs membres de missions belges. L’offre externe en matière de formations de genre (UE/ONU) est scrupuleusement suivie.</p>	
	Intérieur-POLFED		
6.d	Développer du matériel pédagogique pour la sensibilisation aux questions de genre.	Matériel développé.	Défense
		Le théâtre de la diversité a été introduit depuis 2006 dans la formation militaire de base des volontaires, des sous-officiers et des officiers. La dimension de genre est traitée de manière substantielle au cours de ces représentations et mises en situation. Depuis 2013, une brochure est remise, à l’issue de la représentation, à tous les membres du personnel, celle-ci comprend tous les thèmes abordés dans la représentation et explique en détail les valeurs de la Défense. Par le passé, la Défense a régulièrement sensibilisé le personnel en ce qui concerne le genre dans le cadre de la politique de diversité, cette sensibilisation s’est faite par le biais d’une campagne d’affichage, de cartoons et d’un calendrier de la diversité/des anniversaires.	
		La Défense développe, à l’heure actuelle, une bande dessinée sur les valeurs de la Défense et les différentes thématiques de la politique de diversité qui y sont liées notamment le genre.	

7.a	Prévoir et former des experts de genre au sein des départements.	Experts prévus et formés.	
		Une cellule <i>gender mainstreaming</i> a été établie au sein du SPF affaires étrangères pendant l'été 2013. La coordinatrice <i>gender mainstreaming</i> est responsable de la mise en œuvre de la loi <i>gender mainstreaming</i> de 2007 et coordonne également la taskforce <i>gender mainstreaming</i> interne. Des représentants de toutes les directions et les deux cellules stratégiques y siègent. Au sein de cette taskforce, l'on se penche sur différentes questions de genre. Les membres de cette taskforce sont considérés comme étant les points de contact au sein de leur direction en ce qui concerne le <i>gender mainstreaming</i> . La coordinatrice <i>gender mainstreaming</i> assiste régulièrement à des formations et elle consulte également régulièrement les autres SPF et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes au sein du Groupe de coordination interdépartemental.	Affaires Etrangères
		Deux formations en <i>gender mainstreaming</i> ont été prévues pour les collègues du SPF, dont une développée et financée par l'IEFH. Si ces formations étaient principalement destinées aux membres de la task force <i>gender mainstreaming</i> , d'autres personnes intéressées pouvaient également s'y inscrire.	
		La CTB a organisé un 'Joint Learning Journey on Gender mainstreaming' à Bruxelles.	Développement
		Le concept de genre de l'ACOS Ops & Trg prévoit deux types d'experts en matière de genre selon le niveau auquel ils fonctionnent : <ul style="list-style-type: none"> - Les GENAD occupent une fonction en cumul au niveau de l'ACOS Ops & Trg et de la composante (Terre) et intègrent les aspects relatifs au genre (RCSNU 1325) et les 'Lessons Learned' dans la planification opérationnelle et l'entraînement. A l'heure actuelle, deux officiers sont formés pour devenir GENAD. - Les GFA occupent une fonction en cumul dans des quartiers généraux et postes de commandement déployables et sont responsables de l'intégration de la dimension de genre dans les zones opérationnelles, l'entraînement axé sur la mission ('Mission-Oriented Training') et la planification tactique. A l'heure actuelle, quinze officiers ont été formés pour pouvoir être déployés en qualité de GFA. A l'automne 2014, une formation, développée et financée par l'IEFH, portant sur la réglementation <i>gender mainstreaming</i> d'application pour l'administration fédérale a été organisée pour le Groupe de pilotage Diversité composé de membres de tous les départements d'état-major et de toutes les directions générales.	Défense
Formation au <i>gender mainstreaming</i> développée et financée par l'IEFH et donnée par l'asbl Engender à destination des points de contacts dans les différentes Directions générales (07 novembre 2014).	Intérieur		
Le SPF Justice a organisé en octobre 2014, une formation générique au <i>gender mainstreaming</i> , développée et financée par l'IEFH, à destination de ses	Justice		

		collaborateurs. L'ensemble des directions et services ont été invités à y participer.	
7.b	Prévoir et former des experts de genre pour les missions de paix.	<p>Experts prévus et formés.</p> <p>Les GFA pour les quartiers généraux et les postes de commandement déployables en fonction de cumul sont responsables de l'intégration de la dimension de genre dans les zones opérationnelles, de l'entraînement axé sur la mission (Mission-Oriented Training) et de la planification tactique. A l'heure actuelle, quinze officiers ont été formés pour pouvoir être déployés en qualité de GFA.</p> <p>Les GFP sont déployés aux échelons les moins élevés, également en fonction de cumul. Outre les conseils aux commandants des détachements déployés, ils se chargent également à l'intégration pratique de la dimension de genre dans les activités quotidiennes (fouilles, patrouilles, checkpoints). Six cours GFP ont été spécifiquement organisés pour chaque zone d'opérations où la Défense était engagée (pour un total de 21 personnes).</p>	Défense
7.c	Gérer et appuyer l'expertise de genre dans la préparation, la mise en œuvre et le monitoring des opérations de la paix.	<p>Base de données.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p>	Défense
		<p>Experts mis à disposition.</p> <p>Au sein de l'ACOS Ops&Trg, l'Info Ops Gp a été désigné en qualité de 'centre of reference' pour gérer l'expertise en matière de genre et donner des formations sur la thématique du genre.</p>	Défense
		<p>Plan de formation.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p>	Défense
8.a	Considérer la présence de la dimension genre dans les demandes de subside comme un élément important pour l'approbation de ces demandes.	<p>Subsides attribués à des projets qui tiennent explicitement compte de la dimension de genre.</p> <p>L'importance de l'attention pour la dimension de genre dans les demandes de subsides a déjà été soulignée au sein de la taskforce <i>gender mainstreaming</i>, au sein de laquelle siègent des représentants de toutes les directions.</p> <p>Le genre est prévu dans les modèles pour les procédures de sélection.</p>	Affaires Etrangères
			Développement
8.b	Attirer l'attention sur l'égalité de genre au sein des conférences des donateurs.	<p>Interventions faites.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p>	Développement
9.	Plaider pour une intégration de la dimension de genre dans l'agenda et dans les rapports et les résolutions pertinents des organisations internationales.	<p>Interventions faites.</p> <p>En tant que membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui a tenu son 15^e Sommet à Dakar les 29 et 30 novembre 2014, la Belgique a participé activement à la négociation de la Déclaration de Dakar qui a mise en évidence le rôle que les femmes et les jeunes jouent comme vecteurs de paix et acteurs de développement.</p>	Affaires Etrangères
10.a	Diffuser auprès des partenaires les bonnes pratiques et recommandations en matière d'intégration de la dimension genre dans les missions de maintien de la paix et plaider pour leur application dans les prochaines missions.	<p>Diffusion des bonnes pratiques.</p> <p>Dans le cadre du 'NATO Committee on Gender Perspectives', les bonnes pratiques et des recommandations sont diffusées.</p> <p>Les experts en matière de genre sont engagés en opérations et l'accent est intensivement mis sur une formation approfondie pour ces experts, par le biais</p>	Défense

		de cours suivis en Belgique et à l'étranger (entre autres au sein du Swedish Armed Forces International Centre). Plaidoyer en faveur de leur application. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Défense
10.b	Collaborer avec les organisations internationales et leurs États membres dans le cadre du recueil d'informations pertinentes relatives à l'égalité des sexes et le soutien aux mécanismes de consultation et de coordination.	Base de données 'genre'. Etant donné que les détachements belges n'ont, pendant les missions actuelles au sein de missions civiles, aucune tâche spécifique dans l'environnement civil, il n'y a aucun contact avec des organisations internationales en ce qui concerne la collecte de données liées au genre dans les théâtres opérationnels. La Défense fait rapport annuellement sur les chiffres relatifs à la participation des femmes à des opérations belges au sein de l'ONU, de l'OTAN, de l'UE et au niveau bilatéral par le biais du 'gender report' belge. Soutien fourni. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Défense
10.c	Accorder une attention supplémentaire à la dimension genre dans le cadre de la planification, la formation et l'élaboration de programmes RSS et DDR.	Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité. Lors de la planification de la mission EUTM Mali – entraînement de bataillons maliens – le Core Planning Group (avec participation de l'officier belge J9/CIMIC/gender) de cette mission a également décidé de consacrer une partie importante de la formation et de l'entraînement aux 'legal and humanitarian dimensions of conflict' (en ce compris le genre). Pour ce faire, une équipe de trois spécialistes 'International HR/Gender' a été prévue sur le tableau d'organisation de l'EUTM Mali. Des discussions ont également eu lieu avec ONU Femmes en vue de s'accorder sur une collaboration entre cette organisation internationale et l'EUTM Mali dans le cadre de la formation relative aux droits de l'Homme et au genre.	Défense
10.d	Surveiller l'intégration de la dimension genre dans les programmes de soutien au secteur de la sécurité.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Affaires Étrangères Développement
10.e	Plaider pour une intégration structurelle de la dimension de genre lors des préparations et des analyses du mandat et du budget des missions de paix et des missions de gestion civile de crise et pour le maintien des moyens nécessaires pour ce faire.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Affaires Étrangères.

10.f	Promouvoir au sein de la CCP l'intégration de la dimension de genre dans la préparation des nouvelles 'Integrated Peacebuilding Strategies' et dans les évaluations biennales des cadres stratégiques.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Affaires Étrangères
10.g	Dans le cadre des processus de désarmement et de réhabilitation, promouvoir une approche civile et plaider en faveur de l'expertise des organisations internationales ou des missions civiles internationales.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Affaires Étrangères
11.	Plaider pour l'intégration de la dimension de genre dans les documents sur l'état de droit et la justice transitionnelle et soutenir des mécanismes de justice transitionnelle qui ont un réel impact sur l'égalité de genre.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Affaires Étrangères
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Développement
12.	Exécuter et renforcer la procédure en matière d'intégration de la dimension genre dans les accords avec les organisations internationales d'aide humanitaire qui bénéficient d'un soutien financier.	Procédure suivie. Attention pour les 'groupes les plus vulnérables' inclus dans la procédure.	Développement
13.a	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes lors des demandes d'asile.	Nombre et pourcentage de demandeurs et de demandeuses d'asile qui ont reçu le statut de réfugié ou qui ont bénéficié de protection subsidiaire.	
		En 2013, 2986 décisions 'd'octroi du statut de réfugié' ont été prises, parmi lesquelles 1752 décisions concernant des hommes et 1234 décisions concernant des femmes (59% hommes, 41% femmes). 1951 décisions 'd'octroi du statut de protection subsidiaire' ont été prises en 2013, parmi lesquelles 1565 décisions concernant des hommes, et 386 décisions concernant des femmes (80% hommes, 20% femmes). En 2014 (jusque fin octobre 2014), 3692 décisions d'octroi du statut de réfugié ont été prises, parmi lesquelles 1498 décisions concernant des femmes et 2194 décisions concernant des hommes (41% femmes, 41% hommes). 1185 décisions d'octroi du statut de protection subsidiaire ont été prises, parmi lesquelles 280 décisions concernant des femmes, et 905 décisions concernant des hommes (24% femmes, 76% hommes).	Intérieur-CGRA/OE
		Lignes directrices. Depuis septembre 2011, lorsqu'une femme (ou une jeune fille de plus de 16 ans) se présente à l'OE pour introduire sa demande d'asile, l'agent de l'OE lui remet une brochure intitulée «Femmes, jeunes filles et asile en Belgique. Informations pour les femmes et jeunes filles demandeuses d'asile», publiée par le CGRA. Editée en neuf langues, cette brochure contient des informations sur les aspects de la procédure d'asile utiles pour les femmes, les thématiques	Intérieur-CGRA/OE

	<p>liées au genre, les possibilités d'aide et de soutien, etc. Dans cette brochure également, il est mentionné que chaque demandeuse d'asile a la possibilité de demander à être entendue par une femme lors de sa future audition au CGRA.</p> <p>Lors de l'enregistrement d'une demande d'asile effectué à l'OE, tous les demandeurs d'asile reçoivent une brochure d'information dans laquelle il est précisé : « Si, pour des raisons personnelles, vous préférez être entendu par un agent / interprète de sexe masculin ou féminin, vous devez aussi le signaler. Les instances d'asile respecteront ce souhait dans la mesure du possible. ».</p> <p>En ce qui concerne l'audition des femmes et des filles dans le cadre de la procédure d'asile auprès du CGRA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - on veille à créer un climat de confiance durant l'audition au CGRA, la confidentialité de l'audition est soulignée et la personne est invitée à exposer tous les éléments pour lesquels, dans le cadre d'un retour, elle pourrait penser à avoir des craintes; - il est possible d'être entendu-e au moins une fois seul-e par les autorités belges. C'est l'occasion de mentionner une éventuelle crainte liée au genre en cas de retour; - une salle d'attente destinée à la famille est prévue, où les enfants peuvent également jouer pendant la durée de l'audition de leur(s) parent(s). <p>Lors de l'évaluation de la demande d'asile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les problèmes liés au genre qui constituent une persécution sont considérés comme des persécutions au sens de la loi du 15 décembre 1980 (art. 9, § 2 f) qui transpose la Convention de Genève (art. 48/3, § 2 f) et la directive Qualification, et, par conséquent, les personnes pour lesquelles on craint avec raison qu'elles y soient exposées sont reconnues comme réfugiées ; - on tient compte des directives internes spécifiques aux pays et des directives internes relatives à la situation des femmes dans certains pays. <p>Les autres mesures prises au sein du CGRA concernant les éventuels besoins spécifiques des demandeuses d'asile comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des formations approfondies pour les protection officers; - une cellule genre qui coordonne entre autres la politique du CGRA en ce qui concerne certaines problématiques de genre et établit des directives à ce sujet. <p>Enfin, un contrôle annuel est prévu par rapport à l'intégrité physique des filles mineures reconnues comme réfugiées en raison d'un risque de mutilations génitales féminines.</p> <p>Echanges d'information.</p>	
	Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Intérieur-CGRA/OE

13.b	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes lors de l'accueil et le logement des réfugiés.	<p>Équipement et bâtiments adaptés aux besoins des femmes.</p> <p>Outre les projets déjà en cours, tels que le centre d'accueil de Rixensart et de Louvranges, le centre d'accueil d'Arendonk a ouvert en septembre 2013 un bloc séparé réservé aux femmes, avec 11 chambres permettant d'accueillir 40 personnes. Les femmes isolées et vulnérables - avec ou sans enfants- peuvent y vivre dans un environnement séparé. Chaque femme dispose d'une clé lui permettant de fermer le bloc. Outre davantage d'intimité et de sécurité, les résidentes y bénéficient également d'un accompagnement intensif, dispensé par leurs propres accompagnants et infirmiers. Chaque lundi, deux bénévoles organisent des activités pour les résidentes, par exemple une table de discussion ou une excursion.</p> <p>En octobre 2013, une nouvelle crèche a été inaugurée dans le centre d'accueil de Rixensart, en présence de la Secrétaire d'État Maggie De Block. Le centre de Rixensart accueille depuis plusieurs années des demandeuses d'asile mineures d'âge enceintes et/ou mamans. 40 places sont réservées à ce groupe-cible très vulnérable. En 2013, une aile du centre a été transformée en crèche permettant d'accueillir 20 bébés. Les mères mineures peuvent ainsi aller à l'école pendant qu'une équipe de puéricultrices s'occupe de leurs enfants.</p> <p>En décembre 2013, le centre d'accueil de Saint-Trond a ouvert un bloc réservé aux femmes qui peut accueillir 36 femmes isolées (sans enfants) et dispose de 12 chambres avec 3 lits chacune. Le bloc dispose également de son propre espace sanitaire. Des activités destinées aux femmes y sont organisées chaque semaine.</p> <p>Plusieurs mesures ont également été prises en ce qui concerne les besoins spécifiques des femmes et des filles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du PAN de lutte contre la violence entre partenaires et d'autres formes de violence intrafamiliale, le règlement d'ordre intérieur des centres d'accueil fédéraux a été renforcé au cours du second semestre 2014 avec, outre la mention de l'interdiction de violence, la mention spécifique de l'interdiction de commettre des violences sexuelles et liées au genre. En 2014, les mutilations génitales féminines ont également été explicitement reprises dans la procédure de prise en charge médicale au sein des centres d'accueil fédéraux et un chapitre informatif y est consacré dans le manuel médical des centres fédéraux; - Lors de l'attribution d'une structure d'accueil, le service dispatching de Fedasil tient compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables, notamment les mineurs étrangers non accompagnés, les femmes isolées (avec enfants mineurs), les femmes enceintes, les personnes atteintes d'un handicap, les victimes de la traite d'êtres humains, les victimes de violence et de torture ou les personnes âgées. Le développement de cette politique de groupes-cibles qui tient compte de la vulnérabilité a été poursuivi en 2014 et la politique sera totalement mise en oeuvre en 2015 	Intérieur-Fedasil
------	--	--	-------------------

		<p>au moyen d'un nouveau modèle d'accueil.</p> <p>Des formations sont également organisées en ce qui concerne les besoins des femmes et des filles, pour les collaborateurs du réseau d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les collaborateurs du réseau d'accueil qui n'ont pas encore suivi de formation en matière d'accompagnement des femmes mutilées suivent une formation de base dispensée par le Gams Belgique sur cette problématique (définition, ampleur du problème, aspects socioculturels, aspects médicaux et psychologiques). Pour le volet juridique, une collaboration est possible avec l'asbl Intact. Les modules de formation sont adaptés au profil des participants. Des interventions sont organisées pour les personnes qui ont déjà suivi une formation de base et qui souhaitent partager leurs expériences et élargir leurs connaissances ; - Entre juin et septembre 2013, des formations ont eu lieu pour le personnel compétent en matière d'accueil des mineurs. L'objectif est d'améliorer la détection et la protection des jeune victimes de la traite d'êtres humains en les renvoyant vers des services spécialisés. Le 23 octobre 2014, Fedasil a organisé une formation relative à la sensibilisation des collaborateurs des structures d'accueil en ce qui concerne les victimes du trafic d'êtres humains, concernant cette fois les victimes tant mineures qu'adultes. <p>Enfin, dans le cadre du Fonds européen pour les Réfugiés 2013 (créé par l'Union européenne afin de co-financer, au sein des états-membres participants, des projets relatifs à l'accueil des demandeurs d'asile, à l'intégration des réfugiés ou à la réinstallation), les projets suivants ont bénéficié d'un soutien:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mentor Escale asbl : pour les Mineur étrangers non-accompagnés avec une axe concernant le soutien de la féminité et de la parentalité des jeunes mamans ; - Form'Anim : trois atouts pour une nouvelle vie : logement, formation & emploi et accompagnement psychologique pour femmes en situation de fragilité ; - Ulysse: aide aux jeunes adultes et aux femmes victimes de violences sexuelles ; - Gams: accompagnement spécifique destiné aux demandeuses d'asile et aux réfugiées originaires d'Afrique sub-saharienne qui sont venues en Belgique pour échapper à une mutilation, un mariage forcé ou toute autre forme de violence liée au sexe et à la tradition. L'accompagnement vise à favoriser leur assertivité et leur intégration en Belgique ; - Asbl Intact : expertise juridique basée sur le suivi strict des textes nationaux et internationaux concernant la protection internationale, consultations juridiques, création de et participation à des concertations, développement d'instruments à l'usage de professionnels, etc. ; - Cavaria: aide aux demandeurs d'asile holebis 	
--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> - CGRA : formation interprètes du CGRA en vue d'augmenter la conscience et la connaissance en ce qui concerne la problématique du genre abordée lors des auditions ; - Caritas International: élargissement des services existants aux réfugiés rapidement reconnus à la frontière et aux autres groupes de réfugiés vulnérables (mères isolées, personnes atteintes d'un handicap, vulnérabilités médicales ou psychologiques, etc.), à travers un accompagnement décentralisé, en différentes phases, jusqu'à l'intégration ; - Nederlandstalige Vrouwenraad: travail d'autonomisation avec les demandeuses d'asile dans le cadre de l'accueil collectif. En collaboration avec des bénévoles et des collaboratrices des centres d'accueil collectifs, le Vrouwenraad a lancé l'organisation d'activités (hebdomadaires) judicieuses pour les résidentes, dont elles ressortent plus fortes. L'objectif est d'organiser des partenariats durables et des activités d'autonomisation pour les demandeuses d'asile, et d'intégrer cela dans le fonctionnement des centres d'accueil et des organisations locales de femmes en Flandres et à Bruxelles. Et de disposer d'une connaissance plus approfondie du travail d'autonomisation et de promotion de l'autonomie. Fin 2014, les activités/projets (mensuels) d'autonomisation destinés aux demandeuses d'asile seront intégrés dans les activités relatives aux femmes menées au sein des centres d'accueil en collaboration avec des bénévoles et des membres des organisations féminines locales de Flandre et de Bruxelles. Chaque année, afin de soutenir les partenaires impliqués, une formation et une réunion de suivi seront organisées au sujet du travail d'autonomisation et de la communication équivalente. Le Toolkit 'Empowerend werken met vrouwelijke asielzoekers in collectieve opvang' a été présenté le 20 novembre 2014. Ce toolkit constituera un instrument pour tous les partenaires et les accompagnateurs qui souhaitent travailler en collaboration avec les demandeuses d'asile des centres d'accueil de toute la Belgique. 	
13.c	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes en matière de réinstallation en Belgique.	<p>Nombre de réfugiés vulnérables réinstallés en Belgique, ventilé par sexe.</p> <p>Sur 100 réfugiés réinstallés en 2013, 56 étaient des femmes (dont 29 âgées de moins de 18 ans). Parmi ces 56 femmes, 30 ont été soumises pour la réinstallation par le UNHCR sous la catégorie 'femmes et filles à risques'. Dès leur arrivée en Belgique, les bénéficiaires du programme de réinstallation sont accueillis dans deux centres d'accueil fédéraux pour une durée d'environ 7 semaines. Pendant cette période, en plus d'avoir accès aux services disponibles dans le centre (voir 13.b), des modules d'orientation socio-culturelle sont délivrés en vue de soutenir l'autonomisation et l'intégration des réfugiés réinstallés. A la fin de cette période, les bénéficiaires sont installés dans des</p>	Intérieur-CGRA-Fedasil

		<p>logements privatifs mis à disposition par des CPAS volontaires.</p> <p>Un suivi social intensif de minimum 12 mois est assuré par le CPAS compétent et par une des 2 ONG partenaires du programme (Caritas et Convivial). Chaque ONG travaille avec un collaborateur bi-culturel qui parle la langue de contact et peut faire bénéficier les réfugiés réinstallés de son expérience personnelle. Ces médiateurs interculturels se rendent au domicile des réfugiés, plus ou moins fréquemment en fonction des besoins.</p> <p>Pour les réfugiés les plus vulnérables telles que les femmes seules avec enfants, le suivi se poursuit au-delà des 12 premiers mois. Les travailleurs sociaux veillent à mettre les bénéficiaires en contact avec les services spécialisés adaptés en fonction de leurs besoins spécifiques (soins médicaux, soutien psychologique, cours de langue, aide à la formation et à l'emploi, services de soutien divers, etc.).</p> <p>En 2014, la priorité a été accordée aux femmes et aux holebis vulnérables. Il s'agit de 75 réfugiés syriens qui ont fui le conflit en Syrie (les personnes sélectionnées séjournent en zone urbaine en Turquie).</p> <p>Il s'agit d'une vingtaine de familles et d'une dizaine de personnes isolées. Près de la moitié (40%) ont moins de 18 ans. Il s'agit de 43 femmes dont 14 ont moins de 18 ans. Parmi ces 43 femmes, 5 ont été placées dans la catégorie 'femmes et filles à risques' par le UNHCR. Cela ne signifie pas que les autres femmes ne sont pas vulnérables, mais elles sont soit mariées soit plus âgées.</p> <p>L'arrivée des réfugiés et la mission d'orientation culturelle (Fedasil) étaient prévues dans le courant du mois de novembre, mais à ce jour, la date du départ des réfugiés syriens n'a pas encore été établie.</p>	
--	--	---	--

OBJECTIF 3. Protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence, y compris les violences sexuelles

N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
14.a	<p>Accorder la priorité, au niveau politique et opérationnel, à la lutte contre toutes les formes de violence pendant et après les conflits armés, avec une attention particulière pour la violence sexuelle.</p>	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a participé au niveau ministériel au sommet 'End Sexual Violence in Conflict' à Londres en juin 2014 et pris systématiquement part aux débats 'Femmes, Paix et Sécurité' au CSNU.</p> <p>La Belgique soutient (pour 2 million d'EUR) le 'EU Justice Reform Support Programme' ('Programme de Renforcement de la Justice') dans l'est de la RDC qui est développé par l'UE. Ce programme contient un objectif spécifique pour les femmes: « les droits des femmes sont mieux protégés et le traitement juridique des violences sexuelles est plus efficace ». Le programme est cofinancé par l'UE, la Suède et la Belgique.</p> <p>En outre, la Belgique a prévu dans le programme intermédiaire de coopération avec la RDC 2014-2015 des moyens (3 millions d'EUR) pour soutenir la résolution 1325 via une coopération déléguée.</p> <p>L'action du Dr. Mukwege, directeur de l'hôpital de Panzi à Bukavu (à l'est du Congo) est soutenue tant par la Belgique que par la communauté internationale, tant par un dialogue politique et que par une aide financière pour son travail exceptionnel en faveur des femmes victimes de violences sexuelles dans la région du Kivu.</p> <p>Soutien à 'Enfance du Tiers Monde' en RDC.</p> <p>Financement du cadre de développement 2014-2017 d'ONU Femmes pour l'Afghanistan.</p> <p>Planification des prochaines interventions au Mali.</p> <p>Soucieuse de la protection particulière des femmes pendant et après un conflit armé ou une situation de crise, la Belgique, principalement par le biais des efforts de la Défense, s'est engagée dans divers processus internationaux poursuivant ce but. Citons, de manière non exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec l'ONU : <ul style="list-style-type: none"> o Application générale de la résolution 1325 et résolutions apparentées, principalement par le biais du 'plan d'action <i>gender mainstreaming</i> du département Opérations et Entraînement' (voir 5.b.) ; o La Belgique fait partie du 'Group of Friends of UNSCR 1325' (Groupe des amis de la résolution 1325), traduisant l'intérêt que portent notre pays et la Défense aux efforts de l'OTAN en la matière ; - Avec l'OTAN <ul style="list-style-type: none"> o La Belgique œuvre pour une plus grande intégration de l'aspect de 'genre' dans les opérations de paix ; 	<p>Affaires Étrangères</p> <hr/> <p>Développement</p> <hr/> <p>Défense</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ○ La Belgique soutient la publication de la ‘Revue des incidences pratiques de la RCSNU 1325 sur la conduite des opérations et des missions de l’OTAN’, demandée par le Sommet de Chicago ; ○ Les progrès effectués dans le cadre de la protection des femmes lors de conflits et la mise en œuvre de la résolution 1325 sont deux des sujets majeurs abordés pendant le sommet du Pays de Galles de septembre 2014. <p>- Avec l’UE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en compte de la thématique dans la planification et l’exécution de missions sous l’égide de la PESD, par l’adoption d’un concept politico-militaire ad hoc ; ○ Développement d’un Plan d’action au niveau de l’OSCE est envisagé ; ○ Participation active dans le développement du ‘Concept on Protection of Civilians in EU-led Military Operations’, pour l’été 2014. La Belgique a insisté sur l’importance de ce concept pour les opérations militaires. <p>- Avec nos partenaires africains : sensibilisation et information en matière de genre dans le cadre des accords d’instruction avec les écoles militaires (surtout en RDC).</p> <p>- Dans le cadre du concept 3D-LO : chercher des moyens de synergie avec les départements de justice nationale et internationale (Cour Pénale Internationale) dans la lutte contre l’impunité des crimes les plus violents commis à l’égard des femmes dans des conflits armés.</p>	
		Pas d’actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Intérieur
		Pas d’actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Justice
		<p>Entre juillet 2013 et décembre 2014, l’IEFH a activement contribué à différentes activités relatives à la lutte contre toutes les formes de violence à l’égard des femmes et des filles. Il a notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectué la mise à jour du ‘PAN de lutte contre la violence entre partenaires et d’autres formes de violences intrafamiliales 2010-2014’, en accordant une attention particulière aux mariages forcés, à la violence liée à l’honneur et aux mutilations génitales féminines ; - établi un inventaire des actions déjà menées dans le cadre du PAN susmentionné ; - débuté les travaux préparatoires en vue d’assurer la succession du PAN susmentionné, dans le cadre de laquelle l’IEFH essayera de suivre au maximum les dispositions de la Convention d’Istanbul ; - coordonné la réponse au questionnaire élaboré par la Commission pour l’égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l’Europe dans le cadre du quatrième cycle de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la 	Égalité

		<p>violence;</p> <ul style="list-style-type: none"> - collaboré à la ‘Study on international activities in the field of data collection on gender-based violence across the EU’ du European Institute for Gender Equality ; - répondu à un questionnaire du European Crime Prevention Network en vue de préparer une conférence relative aux bonnes pratiques en matière de violence domestique ; - échangé des informations sur les actions et mesures belges en matière de violences faites aux femmes dans le cadre du dialogue entre l’UE et la Communauté d’États latino-américains et caraïbes; - établi un rapport sur le PAN susmentionné dans le cadre des engagements belges pris lors de la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale de l’ONU sur l’état de droit au niveau national et international ; - reçu une délégation turque dans le cadre du projet ‘Technical Assistance for Prevention of Domestic Violence Against Women’. <p>Soutien et adoption de résolutions, avis ou recommandations.</p> <p>La Belgique a co-sponsorisé les résolutions pertinentes au CDH et au CSNU.</p> <p>La Belgique a joué un rôle actif dans les négociations sur les conclusions concertées de la CSW58.</p> <p>Pas d’actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>Pas d’actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>Pas d’actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>L’IEFH a e.a.</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribué à l’avis relatif à une initiative européenne sur les mutilations génitales féminines adopté en octobre 2013 par le Comité d’avis pour l’égalité entre les femmes et les hommes de l’UE ; - contribué, en collaboration avec le SPF Justice, aux conclusions du Conseil dans le cadre de la présidence grecque de l’UE sur la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l’égard des femmes et des filles, en ce compris les mutilations génitales féminines. 	
			Affaires Étrangères
			Développement
			Défense
			Intérieur
			Justice
			Egalité
14.b	Soutenir, en Belgique et dans les pays partenaires, les actions de sensibilisation au problème de la violence sexuelle avant, pendant et après les conflits armés.	<p>Interventions faites.</p> <p>Les coupoles des partenaires non-gouvernementaux de la Coopération belge au développement ont un mandat sur le plan de la sensibilisation.</p>	Développement
14.c	Prévoir la présence d’expert-justice comme formateur en matière de violence envers les femmes.	<p>Communication interne envers les experts potentiels.</p> <p>Pas d’actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p>	Justice
15.	Lors de la préparation des missions de maintien de la paix et de l’instruction préalable au déploiement donnée en Belgique, demander d’accorder une attention particulière à la	<p>Actions concrètes prises.</p> <p>L’attention de chaque soldat en mission de paix est attirée pendant l’entraînement pré-déploiement sur la problématique de la violence à l’encontre des femmes et des enfants, et ce, notamment pendant une session</p>	Défense

	violence à l'égard des femmes et des enfants et insister sur la nécessité de leur offrir une protection contre cette violence.	obligatoire 'Cultural Awareness Training' et le respect des règles d'engagement (Rules Of Engagement). L'Info Ops Gp est une unité chargée de la collaboration civilo-militaire, des opérations psychologiques et de l'analyse de 'l'environnement humain' (Human Factor Analysis) et dispose de personnel spécialisé (anthropologues-experts en matière de genre) pour attirer l'attention sur la problématique pendant le 'Cultural Awareness Training'.	
16.a	Poursuivre les coupables de violences sexuelles au sein de la Défense.	Ratio du nombre de plaintes par rapport au nombre de poursuites. La DG JM/LITIG n'a pas reçu de plaintes en matière de violences sexuelles commises par des militaires dans leur fonction depuis 2009.	Défense
		Ratio du nombre de poursuites par rapport au nombre de condamnations. La DG JM/LITIG n'a pas reçu de plaintes en matière de violences sexuelles commises par des militaires dans leur fonction depuis 2009.	Défense
16.b	Etablir le code de conduite belge et y souligner cette zéro tolérance.	Code belge établi. En avril 2013, la Défense a publié les 7 valeurs de la Défense qui sont : la loyauté, le sens de l'honneur, l'intégrité, le sens du devoir, l'engagement, le courage et le respect. Dès 2016, tous les membres du personnel de la Défense seront également évalués lors de l'appréciation de poste annuel sur une série de compétences comportementales génériques.	Défense
16.c	Appliquer le code de conduite de l'ONU et de l'OTAN dans les rangs de l'armée belge et promouvoir celui-ci au niveau international.	Application et promotion. Les 'NATO/UN Standards of Behaviour' sont diffusés dans les détachements en mission de paix par le biais d'un appendice à l'annexe Gender Perspective de l'ordre d'opération et sont transmis par le biais de l'aide-mémoire (règles de conduite pour le soldat) à tous les participants à la mission.	Défense
17.a	Soutenir les programmes et projets axés sur le rétablissement de l'État de droit afin de lutter contre l'impunité des actes de violence à l'égard des femmes.	Interventions faites. Contribution au 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC'. Planification budgétaire du programme de développement intermédiaire avec la RDC: budget prévu dans le cadre de la résolution 1325. Soutien à 'Enfance du Tiers Monde' en RDC. Cadre de développement 2014-2017 d'ONU Femmes pour l'Afghanistan. Planification des prochaines interventions au Mali. Programme Oxfam Solidarité en Amérique latine.	Développement
17.b	Soutenir les initiatives qui contribuent à l'élaboration et à l'application, dans les pays tiers, d'une législation nationale punissant la violence sexuelle et qui encouragent les femmes et les filles à porter plainte lorsqu'elles sont victimes de violence sexuelle.	Interventions faites. La Belgique a soulevé cela lors des débats ouverts 'Femmes, Paix et Sécurité' au CSNU (le 28/10/2013 et le 25/04/2014) et lors des Examens périodiques universels de l'Afghanistan, de l'Albanie, d'Angola, de la Bolivie, de la Bosnie Herzégovine, de la République centrafricaine, du Chili, du Congo-Brazzaville, de la RDC et de l'ARYM. Financement du programme PNUD « Responding to A Changing Region in Arab states », plus précisément en Tunisie.	Affaires Étrangères Développement

		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Justice
17.c	Maintenir l'appui au mandat du Rapporteur spécial des Nations unies sur la violence à l'encontre des femmes.	Interventions faites.	
		La Belgique a participé à un débat interactif avec le rapporteur spécial pendant la session de juin du CDH.	Affaires Étrangères
		Soutien aux résolutions pertinentes.	
		La Belgique a co-sponsorisé la résolution 23/25 du CDH qui prolonge de 3 ans le mandat du rapporteur spécial.	Affaires Étrangères
17.d	Encourager les états à intégrer la lutte contre la violence sexuelle dans les mécanismes de justice transitionnelle et de droit pénal et à considérer la lutte contre la violence sexuelle comme la responsabilité propre à chaque Etat (ownership).	Interventions faites.	
		La Belgique a fait une déclaration pendant les débats ouverts 'Femmes, Paix et Sécurité' au CSNU (le 28/10/2013 et le 25/04/2014).	Affaires Étrangères
		Contribution au « EU Support to Justice Reform Programme in DRC ».	Développement
17.e	Plaider pour la lutte contre l'impunité et encourager les poursuites tant au niveau national qu'au niveau international.	Interventions faites.	
		La Belgique a plaidé à plusieurs reprises pour la lutte contre l'impunité, entre autres dans une déclaration faite au cours des débats ouverts 'Femmes, Paix et Sécurité' au CSNU (le 25/04/2014). En outre, la Belgique a soulevé cette question lors de l'Examen périodique universel de l'Afghanistan, de l'Albanie, de l'Angola, de la Bolivie, de la Bosnie Herzégovine, de la République centrafricaine, du Chili, du Congo-Brazzaville, de la RDC et de l'ARYM et lors divers débats interactifs au CDH.	Affaires Étrangères
18.a	Suivre la situation des femmes dans les zones d'intervention et mettre au point un système de rapportage en matière de violence envers les femmes.	Monitoring/Early warning indicators.	
		Les GFP sur place connaissent les procédures en cas d'emploi de la violence.	Défense
		Soutien au mandat d'ONU Femmes dans ce domaine (cfr. ONU Femmes humanitarian strategy).	Développement
		Interventions faites.	
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Défense
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Développement
18.b	Poursuivre l'action dans le cadre de la convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions et les mines anti-personnels en insistant tout particulièrement sur les effets de ces armes sur les enfants et les femmes.	Interventions faites.	
		La Belgique a financé des projets pour plus de 6 millions EUR dans le cadre des conventions d'Ottawa et d'Oslo. Les cluster munitions et les mines anti-personnel frappent principalement les civils et notamment les femmes et les enfants.	Affaires Étrangères
		Les opérations de déminage n'étaient effectuées qu'au Liban. Une 'Mine Awareness Day' était organisée chaque année à Naqoura (Quartier général de l'opération FINUL de l'ONU au cours de laquelle tous les pays qui participaient activement à la mission de déminage (en ce compris la Belgique) donnaient une démo interactive aux écoles invitées.	Défense

18.c	Veiller en permanence au respect de l'article 7.4 dans le cadre de l'application du Traité sur le commerce des armes (interdiction d'exportation en cas de ' <i>violence fondée sur le genre/violence à l'égard des femmes et des enfants</i> ').	Intégration de l'aspect du genre dans l'action communautaire de l'UE, en soutien à l'application du Traité sur le commerce des armes dans les pays tiers. La Belgique a signé le Traité sur le Commerce des Armes le 3 juin 2013 et a déposé son instrument de ratification le 3 juin 2014. Le Traité n'entrera en vigueur que le 25 décembre 2014 soit 90 jours après le dépôt du 50 ^e instrument de ratification.	Affaires Étrangères
18.d	Accorder une attention particulière à la participation des femmes aux programmes de déminage et impliquer les femmes à la détermination des zones qui doivent être déminées en priorité.	Création d'un critère de genre qui sera contrôlé systématiquement dans le cadre de l'évaluation de nouveaux projets de déminage. Voir 18.b. Nos missions de déminage au Liban, exclusivement confiées à des militaires (déminage de corridors le long de la Ligne bleue, la ligne de démarcation entre le Liban et Israël) étaient assignées par le quartier général de la FINUL et étaient le résultat d'une négociation entre 3 parties (la FINUL, l'Armée libanaise et les Forces armées d'Israël).	Affaires Étrangères Défense
18.e	Soutenir les initiatives des ONG internationales, belges et locales qui œuvrent pour la protection des femmes et qui luttent contre les violences sexuelles, entre autres par une prise en charge intégrée de soins médicaux et psychosociaux par la réintégration socio-économique des victimes et par l'offre de protection et hébergement.	Actions de soutien. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014. Soutien à l'hôpital de Panzi du Dr. Mukwege (RDC). Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité. 'Action in the Mediterranean' – Support aux femmes leaders du Maghreb' pour 75.000 EUR. 'La Paix passe par les Femmes – Soutien à la paix au Caucase du Sud' pour 99.150 EUR. Contributions au 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC'. Planification budgétaire du programme de développement intermédiaire avec la RDC: budget prévu dans le cadre de la résolution 1325. Financement du programme 'Enfance du Tiers Monde'. Cadre de développement 2014-2017 d'ONU Femmes pour l'Afghanistan.	Affaires Étrangères Développement Affaires Étrangères Développement
19.a	Tenir compte de la protection des femmes et des filles dans le cadre des tâches humanitaires et des programmes DDR et RSS tels que la construction de camps de réfugiés.	Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité. La protection des femmes et des filles est effectuée dans la ligne des règles de conduite de l'opération.	Défense
19.b	Demander aux organisations d'aide de considérer la sécurité des femmes et des filles comme une priorité dans le cadre de l'organisation et de la gestion des camps de réfugiés.	Procédure suivie. La Belgique finance ONU Femmes, qui dispose d'un mandat spécifique afin de mieux intégrer le genre dans les procédures dans le secteur humanitaire.	Développement
20.a	Faire de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité dans le Plan national de sécurité.	Indications de cette priorité Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Intérieur

20.b	Offrir aide et assistance aux victimes de la traite des êtres humains en Belgique.	<p>Instruments d'aide et assistance.</p> <p>En vertu de l'article 61/2, § 1^{er} de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, dès la détection de toute victime potentielle, par les services de polices et d'inspection, celle-ci est mise en contact avec les centre d'accueil spécialisés pour les victimes de la traite des êtres humains. La victime peut alors déjà bénéficier d'une aide psychosociale et médicale, d'un accompagnement administratif et d'une assistance juridique.</p> <p>Plusieurs initiatives ont été prises par les départements ayant l'aide aux victimes dans leur compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une brochure a été envoyée dans tous les hôpitaux de Belgique pour informer le personnel hospitalier (services gynécologiques et urgences) de la problématique et faciliter l'orientation des victimes ; - Une formation a été organisée par Fedasil, l'OE et les centres d'accueil spécialisés pour informer le personnel social et mieux identifier ainsi les mineurs potentiellement victimes de traite ; - Les centres d'accueil spécialisés qui assistent les victimes ont été officiellement reconnus et agréés via l'Arrêté royal du 18 avril 2013, (M.B. 22 mai 2013) ; <p>Des mesures d'information et de sensibilisation sont prises chaque année en matière de protection et d'assistance des victimes de la traite.</p>	Intérieur-OE Justice																																																														
		<p>Nombre de victimes de la traite des êtres humains ayant obtenu un titre de séjour.</p> <p>En 2013, il y a eu 129 demandes pour bénéficier du statut de victime de traite des êtres humains.</p> <p>En 2014 (jusqu'au 31 octobre 2014, chiffres pas encore validés), il y eu 130 demandes.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2013</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>Total</th> <th>2014</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>I</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prostitution</td> <td>36</td> <td>1</td> <td>37</td> <td>Prostitution</td> <td>36</td> <td>3</td> <td>0</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>Economique</td> <td>12</td> <td>67</td> <td>79</td> <td>Economique</td> <td>10</td> <td>55</td> <td>1</td> <td>66</td> </tr> <tr> <td>Trafic</td> <td>2</td> <td>11</td> <td>13</td> <td>Trafic</td> <td>8</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>50</td> <td>79</td> <td>129</td> <td>Mendicité</td> <td>3</td> <td>5</td> <td>0</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Divers</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Total</td> <td>58</td> <td>71</td> <td>1</td> <td>130</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le « I » correspond à indéterminé.</p>	2013	F	M	Total	2014	F	M	I	Total	Prostitution	36	1	37	Prostitution	36	3	0	39	Economique	12	67	79	Economique	10	55	1	66	Trafic	2	11	13	Trafic	8	8	0	16	Total	50	79	129	Mendicité	3	5	0	8					Divers	1	0	0	1					Total	58	71	1	130
2013	F	M	Total	2014	F	M	I	Total																																																									
Prostitution	36	1	37	Prostitution	36	3	0	39																																																									
Economique	12	67	79	Economique	10	55	1	66																																																									
Trafic	2	11	13	Trafic	8	8	0	16																																																									
Total	50	79	129	Mendicité	3	5	0	8																																																									
				Divers	1	0	0	1																																																									
				Total	58	71	1	130																																																									

		<p>Nombre de victimes de la traite des êtres humains protégées.</p> <p>En 2013, le nombre de nouveaux accompagnements de victimes par les centres d'accueil était de 133 au total (dont 42 concernaient l'exploitation sexuelle).</p>	Intérieur-OE Justice
20.c	Continuer à intégrer la traite des êtres humains dans les accords bilatéraux concernant la coopération policière.	<p>Accords incluant la traite des êtres humains.</p> <p>La conclusion de tels accords et l'intégration du phénomène se fait en fonction d'une analyse des besoins tant au niveau belge qu'au niveau du pays partenaire concerné.</p>	Intérieur
20.d	Mettre l'accent sur le trafic des êtres humains dans le cadre du concept de 'human security' durant les opérations militaires.	<p>Interventions faites.</p> <p>Depuis 2006, la Défense a une politique générale (DGHR-APG-ETHIQ-001) qui exprime sa position en ce qui concerne la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains. En outre, cette directive (et les actions qui en découlent) entend contribuer à la conscientisation du personnel à la problématique du trafic et de la traite des êtres humains.</p> <p>La Défense a publié dans le journal du personnel DBriefing de juin et de septembre 2013 deux articles intitulés 'Lutte contre le trafic et la traite des êtres humains : la Défense participe'.</p> <p>Les GFP sur place connaissent les procédures en cas de soupçon de trafic d'êtres humains.</p> <p>La DG JM/LEGAD-Ops a intégré dans ses briefings en préparation aux opérations un volet sur le trafic des êtres humains. Il convient de noter à cet égard que la loi du 29 avril 2013 modifie l'article 433quinquies du Code pénal en vue de clarifier et d'étendre la définition de la traite des êtres humains.</p>	Défense
20.e	Maintenir l'appui au mandat du Rapporteur spécial des Nations unies sur la traite des êtres humains.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a participé à un débat interactif avec le rapporteur spécial lors de la session de juin du CDH et a co-sponsorisé la résolution du CDH qui prolonge de 3 ans le mandat du rapporteur spécial.</p> <p>Soutien aux résolutions pertinentes.</p> <p>La Belgique a co-sponsorisé la résolution 26/8 du CDH, qui prolonge de 3 ans le mandat du rapporteur spécial.</p>	Affaires Étrangères Affaires Étrangères

OBJECTIF 4. Participation des femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
21.	Mener une politique active au recrutement et analyser les évolutions dans le recrutement des femmes et adapter les actions de recrutement sur base de cette analyse.	<p>Actions prises au recrutement pour solliciter d'avantage de femmes.</p> <p>Le SPF examine des dispositifs d'organisation du temps de travail visant à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle: 'stratégie travailler autrement'.</p> <p>Le SPF vise à renforcer l'accompagnement de carrière (plan de management P&O) et développe une politique de famille.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une crèche pour enfants est étendue ; - Pour la carrière extérieure, le SPF continue à informer, accompagner une politique volontariste pour aider la famille des agents dans la conservation de leurs droits sociaux et dans la recherche d'un travail en Belgique et à l'étranger. <p>Le SPF vise à mettre en place une démarche de vérification du caractère non discriminatoire des processus existants (recrutement, promotions, décisions d'affectation, etc.). L'égalité professionnelle fait partie intégrante des actions de formation, des procédures de stages.</p>	Affaires étrangères Développement
		<p>Le nouveau site Internet de la Défense (www.mil.be), en ligne depuis 2014, comprend dans l'onglet Jobs une capsule vidéo et un article intitulé 'Tous différents... tous pareils' (http://www.mil.be/fr/page/diversite) axé sur la dimension de genre à la Défense.</p> <p>Une étude relative au genre est actuellement menée à la DG HR. En fonction des résultats de cette étude, la politique de recrutement pourra éventuellement être adaptée.</p>	Défense
		<p>Lors des activités de recrutement (par exemple les salons de l'emploi, ...), il y a toujours des collègues féminines, au niveau du personnel tant opérationnel que civil.</p> <p>Les campagnes de recrutement (dépliants, affiches, clips, ...) tiennent toujours compte de la diversité au sein de l'organisation (hommes/femmes, ops/ calog, membres du personnel d'origine étrangère).</p> <p>À partir de janvier 2015, l'épreuve sportive est adaptée afin de tenir compte de l'âge et du sexe (le parcours fonctionnel doit être effectué en 170 secondes pour les hommes de moins de 40 ans et en 200 secondes pour les femmes. Pour les hommes de plus de 40 ans, il doit être parcouru en 190 secondes et en 220 secondes pour les femmes).</p> <p>Sur base de la circulaire ministérielle 'GPI 74 - La promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au sein des services de police', une directive a été donnée au sein de la police fédérale selon laquelle chaque commission (commission de sélection interne et externe, commission de délibération, commission d'évaluation,...), conseil, jury (jury d'examen,...), groupe de travail (groupe de travail national, interne à la Police fédérale,...), comité (comité de direction, comité de pilotage d'un projet,...), qui est formé-</p>	Intérieur-POLFED

		<p>e, sera composé-e d'hommes et de femmes, en veillant à la présence d'au moins 1/3 de l'un ou l'autre sexe.</p> <p>Le 15 mars 2013, un flash d'information a été diffusé au nom de la Task Force Genre ; il s'adressait au personnel féminin et les encourageait à se porter candidates en vue de l'obtention du brevet de direction.</p> <p>En septembre 2014, une enquête en ligne a été réalisée quant aux possibilités d'évolution des femmes au sein de la police, intitulée 'Les femmes et la police', en collaboration avec l'IEFH. L'enquête s'adressait exclusivement à tous les membres féminins de la police intégrée. Les résultats de cette étude seront présentés fin 2014 au Comité de direction de la police fédérale. Sur base de ces résultats, ils détermineront si de nouvelles mesures s'imposent ou non.</p> <p>Toutes les écoles de police reconnues ont été invitées à mentionner dans leurs dossiers d'agrément que leurs formations sont ouvertes aux participants tant masculins que féminins. En ce qui concerne les chiffres spécifiques liés au genre en matière de formations, les pourcentages d'hommes et de femmes parmi les participants à l'ensemble des formations organisées en 2012 ont été examinés.</p>																	
		<p>Proportion hommes-femmes parmi les diplomates, les consuls, les attachés de coopération, les militaires et la police fédérée.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2014</th> <th>F</th> <th>H</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Carrière extérieure</td> <td>131</td> <td>428</td> <td>559</td> </tr> <tr> <td>Carrière consulaire</td> <td>18</td> <td>35</td> <td>53</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>149</td> <td>463</td> <td>612</td> </tr> </tbody> </table>	2014	F	H	Total	Carrière extérieure	131	428	559	Carrière consulaire	18	35	53	Total	149	463	612	Affaires étrangères
2014	F	H	Total																
Carrière extérieure	131	428	559																
Carrière consulaire	18	35	53																
Total	149	463	612																
		<p>Pas de données pour 2013-2014.</p>	Développement																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>2013</th> <th>F</th> <th>H</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Personnel militaire</td> <td>2.367</td> <td>28.660</td> <td>31.027</td> </tr> <tr> <td>Personnel civil</td> <td>844</td> <td>1.088</td> <td>1.932</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>3.211</td> <td>29.748</td> <td>32.959</td> </tr> </tbody> </table>	2013	F	H	Total	Personnel militaire	2.367	28.660	31.027	Personnel civil	844	1.088	1.932	Total	3.211	29.748	32.959	Défense
2013	F	H	Total																
Personnel militaire	2.367	28.660	31.027																
Personnel civil	844	1.088	1.932																
Total	3.211	29.748	32.959																
		<p>Actuellement, environ un tiers de femmes parmi le personnel de la Police intégrée.</p>	Intérieur-POLFED																
22.	Encourager les candidatures féminines belges pour les organisations internationales.	<p>Actions d'encouragement.</p> <p>Il est expressément mentionné lors de l'appel à candidatures pour la formation pré-déploiement 'Basic Generic Training on Civilian Crisis Management' que les femmes sont particulièrement encouragées à poser leur candidature. Dans la sélection pour cette formation, l'on s'assure également qu'à compétences égales, la préférence est accordée à une femme.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p>	Affaires Étrangères																
			Développement																

		<p>Les appels diffusés par la DG HR/HRB-IOrg sont par définition ‘favorables au genre/aux femmes’ étant donné que ceux-ci sont ouverts à tous les militaires d’un groupe cible déterminé (exigences majoritairement basées sur les compétences).</p> <p>Au cours de l’année et demi écoulée, aucun appel émis ne ciblait exclusivement le personnel féminin et aucune action d’encouragement spécifique à l’égard des femmes n’a été entreprise.</p> <p>Pas d’actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>Pas d’actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p>	<p>Défense</p> <p>Intérieur</p> <p>Justice</p>
23.a	Encourager les candidatures féminines belges pour les missions de paix.	<p>Evolution du pourcentage de femmes belges en missions de paix.</p> <p>Les chiffres du ‘Gender Report 2013’ belge montrent que pour toutes les opérations (ONU, OTAN, UE, bilatérales), le nombre de femmes est représentatif par rapport à leur représentation au sein de la Défense. Dans ce cadre, il n’y a aucune discrimination positive – l’homme/la femme le ou la plus apte est choisi(e) pour une fonction. Dans toutes les fonctions, y compris pour celle de commandant en chef, les femmes entrent en ligne de compte.</p>	Défense
23.b	Encourager les femmes de la police fédérale à se porter candidates pour les missions civiles de gestion de crise.	<p>Actions d’encouragement.</p> <p>Actions d’encouragement au moyen de contacts directs avec des candidats (candidates) potentiel(le)s ou via le réseau des femmes policières.</p> <p>Proportion hommes-femmes parmi le personnel participant à des missions civiles de gestion des crises de l’UE.</p> <p>Pas de données pour 2013-2014.</p>	<p>Intérieur-POLFED</p> <p>Intérieur-POLFED</p>
23.c	Encourager la participation des femmes à la ‘basic generic training’ préalable au déploiement dans une mission de gestion civile de crise.	<p>Actions d’encouragement.</p> <p>Voir 22.</p> <p>Pas d’actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>Deux candidates femmes ont participé à la formation ‘Basic Generic Training on Civilian Crisis Management’ en 2013.</p> <p>En ce qui concerne les formateurs, le SPF Justice veille à ce qu’il y ait au moins une femme parmi les formateurs-Justice.</p> <p>Aanmoedigingsacties via directe contacten met potentiële (vrouwelijke) kandidaten of via het netwerk van politievrouwen.</p>	<p>Affaires étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Justice</p> <p>Intérieur-POLFED</p>
23.d	Plaider au niveau international pour la participation d’un plus grand nombre de femmes lors des missions de paix et des missions de gestion civile de crise.	<p>Interventions faites.</p> <p>La priorité aux femmes est mentionnée dans l’appel à contributions de l’UE.</p> <p>La Belgique a soutenu activement une meilleure intégration des femmes au sein des OMP de l’ONU, particulièrement dans des positions de décision.</p> <p>Les statistiques actuelles affichent encore un déséquilibre marqué pour les postes d’encadrement/management (D1 et D2). Au début de 2014, 22% des postes au niveau D1 étaient occupés par des femmes (29 sur 129), seulement 11% au niveau D2 (5 sur 47). (Du côté belge, on compte une D1 en Afghanistan, Mme Dominique Eliaers.)</p> <p>La Belgique a soutenu une initiative, lancée fin janvier 2014, par le Secrétariat</p>	Affaires Étrangères

		<p>de l'ONU (Department of Field Support) et appelée 'Senior Women Talent Pipeline'. Cette initiative, subsidiée par la Royaume Unie, entend pallier les difficultés rencontrées par les femmes pour se porter candidates à des fonctions managériales dans les OMP. L'idée est de leur offrir un accompagnement qui leur permettra de se familiariser avec les procédures de sélection et de passer celles-ci avec (plus de) succès. L'information a été répercutée auprès des instances fédérales et régionales pertinentes et auprès du grand public. Cela a eu pour résultat de susciter deux candidatures féminines belges pour des OMP de l'ONU (cf. le paragraphe candidatures).</p> <p>Dans ce contexte, la Belgique participe aux réunions du 'Group of friends on gender equality in UN peacekeeping missions' au siège de l'ONU à New York.</p> <p>On note, évolution positive à cet égard, la nomination, le 12 mai 2014, d'une femme, le Major-Général Kristin Lund, de nationalité norvégienne, au poste de Commandant de la force de l'UNFICYP. A cette occasion, le SG de l'ONU Ban Ki Moon avait indiqué que le Major-Général Lund « entrait dans l'histoire de l'ONU » en tant que première femme à occuper le poste de Commandant de la force d'une OMP de l'ONU.</p> <p>La nécessité d'une participation accrue des femmes aux opérations est reconnue par la Défense qui s'engage à accentuer le rôle des femmes dans le processus de paix, le DDR et le RSS dans ses contacts bilatéraux. La Défense plaide en plus pour une plus grande participation des femmes dans les processus de médiation, en accord avec la Résolution de l'Assemblée générale 66/291. Aucun exemple concret de l'application de cet engagement ne peut toutefois pas encore être donné.</p> <p>A la lumière des efforts consentis par l'ACOS Ops&Trg dans ce contexte et de l'expérience acquise, le rôle de l'ACOS Strat peut être de partager cette expérience à l'occasion de forums internationaux ou de contacts bilatéraux.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p>	
			Défense
			Intérieur
24.a	<p>Systematiser les consultations avec les femmes et organisations de femmes locales dans le cadre des missions d'enquête et diffuser les informations recueillies par l'intermédiaire des partenaires concernés.</p>	<p>Consultations.</p> <p>Si l'opportunité se présente, la Défense pourrait jouer un rôle dans la systématisation des consultations et dans la diffusion des informations en la matière.</p>	Défense
24.b	<p>Dans le cadre des processus de paix soutenus par la Belgique, insister sur la nécessité de désigner des médiatrices et négociatrices.</p>	<p>Nombre et pourcentage de femmes médiatrices et négociatrices et organisations de femmes présentes lors de négociations de paix formelles et informelles avec le soutien de la Belgique.</p> <p>Pas de données pour 2013-2014.</p> <p>Soutien pour la participation de femmes dans les négociations de paix.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p>	Affaires Étrangères
			Affaires Étrangères

24.c	Plaider au niveau international pour l'inclusion de plus de femmes dans les délégations participant à des négociations et processus de paix et démocratisation.	Interventions faites. La Belgique a fait une déclaration pendant les débats ouverts 'Femmes, Paix et Sécurité' au CSNU le 25 avril 2014.	Affaires Étrangères
24.d	Plaider en faveur de la consultation des femmes et groupes de femmes locaux dans le cadre de la préparation et la discussion des missions de maintien de la paix et des missions civiles de gestion de crise.	Interventions faites. Chacune des missions civiles de gestion de crise de l'UE a un conseiller en genre. Sa tâche est d'assurer la sensibilité au genre dans la mission.	Affaires Étrangères
25.a	Encourager la présence des femmes locales au sein de l'appareil judiciaire local, de la police et de la défense.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Affaires Étrangères
		Contribution via le programme 'Responding to a Changing Region' du PNUD ainsi que via la contribution au 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC'.	Développement
		Si l'opportunité se présente, la Défense pourrait jouer un rôle dans le soutien de la présence des femmes locales au sein de l'appareil judiciaire local, de la police et de l'armée.	Défense
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Intérieur-POLFED
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Justice
25.b	Soutenir les initiatives axées sur le renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision à chaque niveau (local, régional et national) en particulier dans les états en situation de fragilité.	Soutien pour la participation de femmes dans les négociations de paix. Contribution : - au 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC' ; - à la planification budgétaire du programme de développement intermédiaire avec la RDC: budget prévu dans le cadre de la résolution 1325 ; - au cadre de développement 2014-2017 de ONU Femmes pour l'Afghanistan ; - à la participation aux institutions politiques via le programme 'Responding to a Changing Region' du PNUD en Tunisie, en Egypte et en Libye.	Développement
25.c	Soutenir les organisations et réseaux de femmes locaux dans le renforcement de leurs capacités juridiques, économiques, politiques et sociales.	Soutien fourni. Cela se passe aussi dans le cadre du 'Responding to a Changing Region' en Equateur et au Mozambique dans le cadre de la coopération entre les bailleurs de fonds pour plus de participation des femmes.	Développement
25.d	Encourager les réalisations locales insérées dans la société civile en vue d'une meilleure participation socio-économique des femmes.	Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre. Contribution au partenariat de 11.11.11 avec le Comité National Femme et Développement en RDC.	Développement

OBJECTIF 5. Soutien pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et du plan d'action national			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
26.a	Elaborer un PAN belge pour l'application de la résolution 1325.	PAN adopté. L'élaboration du second PAN relatif à la résolution 1325 a été coordonnée par l'IEFH et le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, sur base des contributions de ces deux départements et du Ministère de la Défense, le SPF Intérieur et le SPF Justice. Le PAN a été présenté lors du Conseil des Ministres en juillet 2013.	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité
26.b	Offrir du soutien aux administrations et cellules stratégiques via l'offre d'expertise en matière de genre.	Expertise offerte. Dans le cadre de la 'Basic Generic Training on Civilian Crisis Management', un membre de l'IEFH a donné un module sur le genre, dans lequel étaient expliqués le <i>gender mainstreaming</i> et la mise en œuvre du PAN 1325. Deux membres de l'IEFH siègent dans le 'Conseil consultatif Genre et Développement', respectivement en tant que membre et suppléant. En 2013 et 2014, un membre de l'IEFH a assisté à des réunions avec des représentants, notamment, du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement et du ministère de la Défense, au sujet de la mise en œuvre du PAN.	Égalité
26.c	Diffuser et intégrer les bonnes pratiques, recommandations et leçons apprises.	Interventions faites. Le SPF Affaires étrangères a organisé le 11 février 2014 une conférence avec Mari Skåre, la première représentante spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité du secrétaire général de l'OTAN, en vue d'un échange de vues sur les défis et opportunités dans la mise en œuvre de la résolution du CSNU 1325. La coopération belge au développement a contribué à la conférence 'Women and War' organisée par le Comité international de la Croix-Rouge et le European Union Institute for Security Studies en septembre 2014, plus particulièrement en coordonnant un panel de discussion 'Les femmes dans les processus de reconstruction de la paix'. En 2013, l'ONG Le Monde selon les Femmes, partenaire de la coopération belge au développement, a organisé un workshop dédié aux indicateurs de genre. La coopération belge au développement a contribué à ce workshop avec une présentation sur les indicateurs de genre. Dans le cadre des rapports sur le 'EU Gender Action Plan', la coopération belge au développement s'informe annuellement sur le suivi et les bonnes pratiques des pays partenaires. Ceux-ci sont partagés avec tous les services et représentations pertinents par le biais du système de notification interne. Dans le cadre du 'NATO Committee on Gender Perspectives' : - 2013: Thème 'How to respond to sexual and gender-based violence in conflicts' – Participation de l'ACOS Ops & Trg (8 personnes) ; - 2014: Thème 'Recruitment and Retention in the Armed Forces –	Affaires Étrangères Développement Défense

		<p>National Human Resources Policies and Exchange of Best Practices' - Participation de la DG HR (5 personnes).</p> <p>S'il s'agit du personnel de la Défense, les canaux d'information utilisés sont l'Intranet, l'e-News, le journal du personnel 'Dbriefing' et le site web 'Diversité'.</p> <p>La Défense a informé, le 14 mars 2014, une autorité étrangère (Attaché Défense de la Serbie), après une demande d'information auprès du ACOS IS, en matière d'égalité de genre.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>Lors de la session de la CSW en 2014, un membre de l'IEFH a pris part à deux side-events consacrés à la résolution 1325.</p> <p>Un membre de la cellule stratégique de la Ministre de l'Égalité des Chances et un membre de l'IEFH ont eu un entretien le 25 avril 2014 avec Mari Skåre, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité.</p>	
			Intérieur
			Justice
			Égalité
27.	Elaborer ou soutenir des actions de sensibilisation en matière de la résolution 1325.	<p>Actions de sensibilisation.</p> <p>Le SPF Affaires étrangères a organisé le 11 février 2014 une conférence avec Mari Skåre, la première représentante spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité du secrétaire général de l'OTAN, en vue d'un échange de vues sur les défis et opportunités dans la mise en œuvre de la résolution du CSNU 1325.</p> <p>Le financement du cadre de développement 2014-2017 d'ONU Femmes pour l'Afghanistan vise à soutenir une série d'activités, dont la sensibilisation.</p> <p>Au Burundi via la coordination des bailleurs de fonds.</p> <p>En 2013, l'IEFH a financé l'impression de la brochure du Vrouwenraad intitulée 'La force des femmes, une chance pour la paix. Actions autour de la Résolution 1325', et financé et organisé à ce sujet une conférence de lancement et de presse qui s'est tenue le 7 novembre 2013.</p> <p>En 2013, la cellule stratégique de la Ministre de l'Égalité des Chances et l'IEFH ont financé différents projets consacrés à des thèmes tels que les femmes en temps de guerre, la violence à l'encontre des femmes migrantes et les actions de paix des femmes, et ce pour un montant de 15.500 EUR. En 2013 et 2014, le thème 'Femmes, paix et guerre' était l'un des thèmes pour lesquels des subsides pouvaient être demandés à l'IEFH.</p> <p>En 2013 et 2014, l'IEFH a également pris activement part aux réunions et aux activités de la Plate-forme d'action belge 1325, un groupement d'organisations qui soutient la résolution 1325, plaide en faveur de sa mise en œuvre concrète et co-finance le nouveau site web de la Plate-forme d'action.</p> <p>Le 10 décembre 2013, la Plate-forme d'action a organisé au Sénat une session de tables rondes avec les 'Femmes de paix' auxquelles la Plate-forme d'action a attribué ce titre au cours des années précédentes. Un membre de l'IEFH s'est chargé de l'introduction aux deux tables rondes consacrées au thème de la</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Égalité</p>

		<p>paix.</p> <p>En vue d'apporter son soutien à l'action 'Laat 100.000 witte klaprozen groeien', l'IEFH a acheté 1.040 sachets de graines de coquelicots blancs. Ces sachets sont faits par la 'Maison des femmes' d'Istalif en Afghanistan, et les bénéficiaires ont été attribués par un jury aux projets des 'Femmes de paix'.</p> <p>Le 4 décembre 2014, une cérémonie a pour la quatrième fois été organisée au Sénat : les femmes qui soutiennent ou mettent en œuvre sur le terrain cette résolution 1325 y ont reçu le titre de 'Femme de paix'. L'IEFH apporte le soutien financier et logistique nécessaire à l'organisation de cette cérémonie.</p> <p>L'IEFH a souligné, dans son Mémoire au futur gouvernement de juin 2014 et dans ses Priorités adressées en juillet 2014 aux formateurs, l'importance pour le futur gouvernement de poursuivre ses engagements internationaux dans le domaine de l'égalité des femmes et des hommes. La mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU et l'exécution du deuxième PAN 'Femmes, Paix et Sécurité (2013-2016)' était explicitement mentionnée.</p> <p>En octobre 2014, l'IEFH a également envoyé un courrier aux nouveaux membres de la Commission des Relations extérieures, de la Commission de la Défense et du Comité d'avis pour l'Émancipation sociale de la Chambre de Représentants, afin de les informer de l'existence du PAN 1325 et du rapportage annuel prévu dans ce cadre.</p>	
28.a	Ajouter un chapitre 'Femmes, Paix et Sécurité' au questionnaire sur le 'Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité' de l'OSCE.	<p>Ajout du chapitre.</p> <p>Tant en 2013 qu'en 2014, la Belgique a fourni une réponse à un certain nombre de questions supplémentaires concernant la question 'Femmes, paix et sécurité', conformément à l'engagement pris dans ce sens par tous les États membres de l'UE, le Canada et l'Islande le 13 Juillet 2011.</p>	Affaires Étrangères
28.b	Soutenir des initiatives en vue de maintenir le thème de la résolution 1325 à l'ordre du jour de l'OSCE.	<p>Interventions faites.</p> <p>Lors du Conseil ministériel de l'OSCE à Kiev, en décembre 2013, l'UE et la Turquie se sont à nouveau montrés fervents partisans d'un renforcement du rôle de l'OSCE dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU et de ses résolutions ultérieures, en sa qualité d'organisation régionale en vertu du chapitre VIII de l'ONU. L'initiative s'appelle 'OSCE-wide action plan on Women, Peace and Security'. Elle vise principalement la mise en œuvre de la résolution dans les structures de l'OSCE (secrétariat, institutions, missions sur le terrain). En outre, un certain nombre de recommandations sont formulées à l'attention des États membres. Toutefois, les différences d'opinion entre les États membres de l'OSCE se sont avérées très importantes: la Russie ne voit ici aucun rôle pour l'OSCE parce que selon son interprétation étroite, la résolution n'est applicable que dans les conflits armés.</p>	Affaires Étrangères
28.c	Coopérer avec l'OTAN et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action et de leurs indicateurs pour la résolution 1325.	<p>Interventions faites.</p> <p>Lors du sommet de l'OTAN au Pays de Galles, l'OTAN a réaffirmé dans la déclaration du sommet l'importance de l'entière participation des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits, de même que dans les</p>	Affaires Étrangères

		efforts post-conflit. Pour le moment, l'accent est également mis sur les implications pratiques de la résolution 1325 du CSNU pour les opérations. Le plan d'action 'Femmes, paix et sécurité' a été révisé avec l'Euro-Atlantic Partnership Council et d'autres pays partenaires. Le poste de représentant spécial de l'OTAN permanent pour les femmes, la paix et la sécurité a été créé (contractuel, anciennement détaché): la néerlandaise Marriet Schuurman a été recrutée pour ce poste. Pour le prochain sommet en 2016, un rapport devra être présenté sur l'avancement dans la mise en œuvre par l'OTAN de la résolution 1325 du CSNU et de ses résolutions connexes. La Belgique a soutenu cela.	
28.d	Encourager et soutenir l'application de la résolution 1325 et les résolutions de suivi par les organisations internationales et régionales.	<p>Interventions faites. Voir les déclarations belges mentionnées ailleurs, faites, en autres, au CSNU et au sein de la taskforce de l'UE. En outre, le sujet est traité dans des contacts bilatéraux.</p> <p>Soutien financier donné au Comité International de la Croix-Rouge en tant que président du 'Donor support group': lutte contre la violence sexuelle.</p> <p>Dans le cadre du Lead belge pour le European Union Battle Group 2014/II, l'aspect de genre a été pris en compte dans la planification et l'entraînement, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un poste GENAD au sein de l'état-major afin de conduire une éventuelle opération en respectant les RCSNU 1325 et 1820 ; - La mise en œuvre d'une annexe Gender perspective dans l'ordre d'opération afin de mener les opérations en intégrant pleinement l'aspect de genre. 	<p>Affaires Etrangères</p> <p>Développement</p> <p>Défense</p>
28.e	Plaider au sein de l'UE pour un renforcement des efforts en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325, y inclus dans la Politique commune de sécurité et de défense, et aider l'EEAS dans cette tâche.	<p>Interventions faites. La Belgique participe activement à la taskforce 1325 de l'UE et a donné une présentation sur le PAN belge lors de la réunion de la taskforce le 4 juillet 2014. En outre, la Belgique invite instamment les États membres de l'UE qui ne l'ont pas encore fait d'élaborer un PAN.</p>	Affaires Etrangères
28.f	Continuer à demander l'application des résolutions 1325, 1820, 1960, 1888 et 1889 dans le cadre de toutes les missions de maintien de la paix et toutes les missions de gestion civile de crise, tant lors de la préparation que lors de l'exécution.	<p>Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.</p> <p>La Défense continue de demander l'application des résolutions 1325 et suivantes dans la planification et l'exécution de ses missions sous mandat de l'OTAN et de l'ONU, ainsi que pour les opérations et interventions nationales.</p>	<p>Affaires Etrangères</p> <p>Défense</p>
29.a	Plaider via la diplomatie et la coopération au développement pour l'application de la résolution 1325 dans les pays en situation de fragilité.	<p>Interventions faites. La Belgique a participé aux débats ouverts 'Femmes, Paix et Sécurité' au CSNU.</p> <p>En outre, l'attention a été portée sur le développement du PAN belge en marge du 'Forum mondial des femmes francophones' à Kinshasa les 3 et 4 mars 2014.</p> <p>Dans le cadre du programme de coopération intermédiaire RDC et dans le cadre du prochain cadre d'intervention au Mali.</p>	<p>Affaires Etrangères</p> <p>Développement</p>

29.b	Stimuler les pays partenaires à élaborer un PAN 1325 et soutenir ces pays dans l'implémentation effective de ce PAN.	Pays qui reçoivent un soutien concernant des plans d'action nationaux ou d'autres politiques nationales et instruments utilisés.	
		La Belgique stimule les pays partenaires en intervenant de les fora internationaux (ONU/UE), en appelant lors des contacts bilatéraux à développer un PAN 1325 et en fournissant son soutien à cet exercice sous forme d'expertise.	Affaires Étrangères
		La résolution 1325 est abordée dans le dialogue politique, dans le cadre du programme de coopération intermédiaire RDC et dans le cadre du prochain cadre d'intervention au Mali.	Développement
30.	Soutenir les travaux sur le 1325 du 'NATO Office on Gender Perspectives'.	Interventions faites.	
		Le SPF Affaires étrangères a organisé le 11 février 2014 une conférence avec Mari Skåre, la première représentante spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité du secrétaire général de l'OTAN, en vue d'un échange de vues sur les défis et opportunités dans la mise en œuvre de la résolution du CSNU 1325.	Affaires Étrangères
		Un délégué national (National delegate) représente la Belgique au sein du 'NATO Committee on Gender Perspectives'. En fonction du programme du comité, la Défense détache les membres du personnel nécessaires pour la durée du comité.	Défense
31.	Soutenir les actions verticales et/ou spécifiques axées sur la résolution 1325, en attirant particulièrement l'attention sur les groupes de femmes vulnérables.	Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.	
		Contribution au 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC'. Planification budgétaire du programme de développement intermédiaire avec la RDC: budget prévu dans le cadre de la résolution 1325. Cadre de développement 2014-2017 d'ONU Femmes pour l'Afghanistan. Participation aux institutions politiques via le programme 'Responding to a Changing Region' du PNUD en Tunisie, en Egypte et en Libye.	Développement
32.	Attirer l'attention à la mise en œuvre de la résolution 1325 lors de la coordination des bailleurs de fonds dans les pays partenaires et demander un renforcement de la coordination de la mise en œuvre de la résolution 1325 à côté de la coordination genre existante.	Interventions faites. Suivi dans le cadre du 'EU Gender Action Plan'.	Développement

OBJECTIF 6. Suivi, rapportage et monitoring

N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
33.	Faire un rapport annuel à partir de 2015 concernant le progrès réalisé pour chaque ligne d'action et instrument de suivi.	Rapports transmis au parlement.	
		L'IEFH a élaboré un modèle de rapport et l'a envoyé aux départements concernés le 26 août 2014 afin de recueillir les contributions de ces administrations pour fin octobre 2014. Sur base de ces contributions, l'IEFH a établi le premier rapport destiné au Parlement, fin 2014.	Égalité (coordination)
		Contribution reçue le 8 décembre 2014.	Affaires Étrangères
		Contribution reçue le 8 décembre 2014.	Développement
		Contribution reçue le 28 novembre 2014.	Défense
		Contribution reçue le 27 novembre 2014. Contribution reçue le 20 novembre 2014.	Intérieur Justice
34.	Assurer l'échange d'informations, la mise en réseau de l'expertise genre disponible en Belgique et la concertation avec la société civile, en tout cas au milieu et à la fin de la période couverte par le PAN.	Organisation de deux événements de rapportage et concertation.	
		Le SPF Affaires étrangères a organisé le 11 février 2014 une conférence avec Mari Skåre, la première représentante spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité du secrétaire général de l'OTAN, en vue d'un échange de vues sur les défis et opportunités dans la mise en œuvre de la résolution du CSNU 1325, à laquelle des représentants des départements concernés étaient présents.	Affaires Étrangères (coordination) Développement Défense Intérieur Justice Égalité
35.	Assurer l'échange d'informations et inviter la société civile à contribuer au suivi en rapportant les éléments communiqués par les organisations locales qui font partie de leur réseau, en particulier les organisations locales dans les pays partenaires de la coopération belge au développement.	Invitations et résultats.	
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Développement
36.	Répondre aux demandes d'input sur le suivi des indicateurs de l'UE concernant la résolution 1325.	Informations fournies.	
		Le SPF Affaires étrangères a répondu à la demande d'input sur le suivi des indicateurs de l'UE concernant la résolution 1325.	Affaires Étrangères
37.	Répondre aux demandes d'input du Secrétariat de l'ONU concernant le suivi de la résolution 1325.	Informations fournies.	
		La Belgique a répondu en avril 2013 à une requête du SG d'envoi des dernières informations sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU.	Affaires Étrangères

3. Conclusion

L'élaboration et l'approbation d'un second PAN relatif à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU étaient un signe de l'engagement permanent du niveau fédéral belge de travailler à la mise en oeuvre de cette résolution. La structure de matrice du PAN témoignait également de la volonté de rendre cette mise en oeuvre aussi concrète que possible.

Mais les engagements et les preuves de bonne volonté ne sont bien entendu que la première étape. Il s'agit maintenant de mener des actions concrètes qui doivent mener à la réalisation de ces engagements, à la mise en oeuvre de la résolution 1325 et au but ultime : l'amélioration de la situation des femmes et des filles en situations de conflits armés et de construction de la paix.

Bien que nous n'ayons pas pu présenter des initiatives concrètes pour toutes les lignes d'action, ce rapportage montre en tout cas que de très nombreuses actions concrètes ont été réalisées. Les départements concernés ont pris diverses initiatives tant au niveau du soutien et du renforcement du cadre normatif international en matière de droits des femmes qu'au niveau de l'intégration de la dimension de genre. La politique relative à la protection des femmes et des filles contre la violence a également continué à être développée, de même que celle relative à la participation des femmes aux processus de paix et de construction de la paix. Enfin, des actions de sensibilisation et des échanges de bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en oeuvre de la résolution 1325 ont aussi été organisés, et le présent rapportage peut être considéré comme le résultat du suivi du PAN.

Les deux années à venir permettront de réaliser de nouvelles actions, et de poursuivre et renforcer les initiatives actuelles.

Bijlage 1: Afkortingen

ACOS IS : Département d'état-major Renseignement et Sécurité du Ministère de la Défense

ACOS Ops&Trg : Département d'état-major Opérations et Entraînement du Ministère de la Défense

ARYM : Ancienne République yougoslave de Macédoine

CDH : Conseil des Droits de l'Homme

CEDAW : Convention on the elimination of all forms of discrimination against women (Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes)

CGRA : Commissariat-Général aux Réfugiés et aux Apatrides

CHOD : Chief of Defense (Chef Défense)

CIMIC : Civil Military Co-operation (Coopération civile-militaire)

CPAS : Centre Publics d'Action Sociale

CSNU : Conseil de Sécurité des Nations Unies

CSW : Commission on the Status of Women (Commission de la Condition de la Femme)

CTB : Coopération Technique Belge

DDR : Désarmement, Démobilisation et Réintégration

DG BudFin : Direction générale Budget et Finances du Ministère de la Défense

DG Fmn : Direction générale Formation du Ministère de la Défense

DG HR : Direction générale Human Resources du Ministère de la Défense

DG HR/HRB-Iorg : Direction générale Human Resources/Division Gestion/Organismes interalliés du Ministère de la Défense

DG JM/ LEGAD-Ops : Direction générale Appui juridique et Médiation/Division Etudes juridiques du Ministère de la Défense

DG JM/LITIG : Direction générale Appui juridique et Médiation/Division Contentieux du Ministère de la Défense

DG MR : Direction générale Material Resources du Ministère de la Défense

EEAS : European External Action Service (Service européen pour l'action extérieure)

EU : European Union (Union européenne)

EUTM : European Union Training Mission (Mission de formation de l'Union européenne)
Fedasil : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FINUL : Force intérimaire des Nations unies au Liban
GENAD : Gender Advisor
GFA : Gender Field Advisor
GFP : Gender Focal Point
HR : Human resources (Ressources humaines)
ICPD : International Conference on Population and Development (Conférence internationale sur la population et le développement)
IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Info Ops Gp : Information Operations Group du Ministère de la Défense
NATO : North Atlantic Treaty Organisation (Organisation du traité de l'Atlantique Nord)
OE : Office des Étrangers
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU: Organisation des Nations Unies
ONU Femmes : Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
OMP : Opérations de maintien de la Paix
OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PAN : Plan d'action national
PBC : Peacebuilding Commission (Commission de consolidation de la paix)
PNUD : United Nations Development Programme (Programme des Nations unies pour le développement)
POLFED : Police Fédérale
PSDC : Politique de sécurité et de défense commune
RCSNU : Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies

RDC : République Démocratique du Congo

RSS : Réforme du secteur de la sécurité

SG : Secrétaire général

SPF : Service Public Fédéral

SRHR : Sexual and reproductive health and rights (Santé et droits sexuels et reproductifs)

UE : Union européenne

UN : United Nations (Nations Unies)

UNFICYP : United Nations Peacekeeping Force in Cyprus (Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre)

UNFPA : United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)

UNHCR : Office of the United Nations High for Refugees (Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés)

UNSCR : United Nations Security Council Resolution (Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies)

UPR : Universal Periodic Review (Examen Périodique Universel)